



Assemblée générale

Soixante-treizième session

53^e séance plénière

Vendredi 14 décembre 2019, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

*En l'absence de la Présidente, M. Korneliou
(Chypre), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner lecture d'une déclaration de la Présidente de l'Assemblée générale, M^{me} María ernanda Espinosa Garcés.

« Il y a 27 ans, l'Assemblée générale a adopté la résolution 46/182, sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies. Depuis lors, nous nous sommes réunis dans cette salle chaque année pour discuter des moyens de renforcer la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les Nations Unies. Et chaque année, lorsque nous nous rencontrons, nous sommes obligés de constater que de plus en plus de personnes sont touchées par des conflits, des violences ou des catastrophes naturelles, et ont donc besoin d'une aide humanitaire. Cette fois ne fait pas exception. Fin 2017, un nouveau record a été atteint en termes de besoins humanitaires, avec 135,7 millions de personnes ayant besoin d'aide humanitaire.

Nous avons tous la responsabilité de veiller à ce que les personnes touchées par les conflits, la violence et les catastrophes naturelles soient aidées et protégées. En 2017, les fonds nécessaires pour fournir une aide humanitaire aux 135,7 millions de personnes touchées par les conflits ou les catastrophes naturelles ont atteint un niveau record de 23,5 milliards de dollars. Nous avons tous la responsabilité de veiller à

Point 75 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport du Secrétaire général (A/73/392, A/73/392/Corr.1 et A/73/392/Corr.2)

a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Rapports du Secrétaire général (A/73/78, A/73/170 et A/73/343)

Projets de résolution (A/73/L.18/Rev.1, A/73/L.51, A/73/L.53 et A/73/L.61)

Projets d'amendement (A/73/L.64 et A/73/L.65)

b) Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général (A/73/84 et A/73/84/Corr.1)

c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-43825(F)



Document adapté

Merci de recycler



ce que les fonds soient mis à la disposition des organismes des Nations Unies et des autres organisations humanitaires qui fournissent un appui vital.

À la fin de l'année 2017, le nombre de personnes déplacées de force dans le monde à la suite de persécutions, de conflits ou de violences généralisées était de 68,5 millions. S'il peut sembler logique que les personnes touchées par un conflit aient besoin d'une aide humanitaire – qu'elles soient obligées de fuir leur foyer, qu'elles soient assiégées, blessées ou simplement malades pendant un conflit –, ce n'est malheureusement pas le cas, comme nous le savons tous bien. Les civils continuent d'être pris pour cible, en violation flagrante du droit international humanitaire. Les hôpitaux continuent d'être bombardés et l'aide humanitaire continue d'être entravée. C'est inacceptable. Non seulement c'est inacceptable, mais cibler les installations médicales et le personnel humanitaire et entraver l'acheminement de l'aide humanitaire qui sauve des vies constitue également une violation du droit international humanitaire. En tant qu'États Membres, nous avons tous la responsabilité de veiller à ce que le droit international humanitaire soit respecté.

Certes, nous devons fournir une aide humanitaire aux populations touchées par les conflits, la violence ou les catastrophes naturelles, mais notre rôle ne s'arrête pas là. Nous devons également travailler ensemble pour prévenir les conflits, renforcer la médiation des conflits en cours et prévenir les conséquences catastrophiques des catastrophes naturelles en améliorant la préparation aux catastrophes. Nous devons également nous attaquer aux causes profondes des conflits et des catastrophes naturelles. Nous devons nous attaquer aux causes profondes de la pauvreté et garantir le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance. Nous devons prévenir les effets des changements climatiques tant sur les conflits que sur les catastrophes naturelles. Nous ne pouvons pas présumer que tout va bien alors que les faits révèlent le contraire. Le système multilatéral international exige que nous agissions ensemble.

Nous ne sommes pas ici pour réinventer la roue. Ce que j'ai dit n'est ni original ni nouveau.

Les précédents Présidents de l'Assemblée générale ont fait des remarques similaires, et je crains que les futurs Présidents de l'Assemblée générale n'aient à faire de même. Clairement, il est essentiel de chercher des solutions à long terme, et je suis fermement convaincue que l'Assemblée générale, le parlement de l'humanité, peut effectivement changer la donne. Nous pouvons fournir des secours en cas de catastrophe plus rapidement et plus efficacement; nous pouvons renforcer les compétences en matière de médiation dans les régions à risque; et nous pouvons faire davantage pour veiller à ce que les personnes touchées par les conflits armés et la violence soient aidées et protégées et pour que ceux qui fournissent une aide humanitaire puissent faire leur travail sans obstacles. Nous devons aider et protéger les gens lorsqu'ils sont les plus vulnérables.

Nous avons trop souvent eu la même conversation. Il est temps de passer à autre chose ».

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte, qui va présenter le projet de résolution A/73/L.18/Rev.1.

M. Edrees (Égypte) (parle en anglais) : Au nom du Groupe des 77 et la Chine, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution, intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle du développement », publié sous la cote A/73/L.18/Rev.1.

Alors que nous présentons ce projet de résolution cette année, le Groupe des 77 et la Chine continuent de réaffirmer l'importance de la coopération internationale pour ce qui est d'aider les pays et les populations qui doivent faire face à des catastrophes naturelles, conformément à la résolution 46/182 et aux principes directeurs pour le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies, tout en sachant que c'est aux États touchés qu'il incombe au premier chef de lancer, d'organiser, de coordonner et d'exécuter les activités d'aide humanitaire sur leurs territoires.

Le projet de résolution continue de reconnaître qu'à l'évidence, les interventions d'urgence, le relèvement et le développement sont liés, et réaffirme que, pour assurer une transition sans heurt de la phase

des secours à celle du relèvement et du développement, il faut que l'assistance d'urgence soit dispensée de manière à favoriser la reprise à court et à moyen termes afin de faciliter le développement à long terme. Il répond en outre à l'échelle et à la portée croissantes des catastrophes naturelles, soulignant la nécessité de redoubler d'efforts pour améliorer les compétences et les capacités de nos communautés et renforcer leur résilience et leur engagement afin de pouvoir faire face aux catastrophes naturelles.

Dans son ensemble, le projet de résolution souligne qu'il importe de prendre rapidement des mesures en vue de réduire au minimum et d'atténuer les conséquences qui pourraient résulter de catastrophes naturelles. Il encourage le secteur privé à redoubler d'efforts et à participer davantage aux activités de gestion des risques de catastrophe et à l'aide humanitaire. Il nous encourage également à intensifier nos efforts pour mobiliser des ressources prévisibles sur plusieurs années et à œuvrer collectivement à la réduction des besoins, des risques et des vulnérabilités, ainsi qu'à mobiliser des ressources supplémentaires grâce à des stratégies de financement par anticipation. Il attache une grande importance à la prise en compte de toutes sortes de catastrophes naturelles, de l'action rapide aux efforts de reconstruction, dans le but de reconstruire en mieux nos communautés et d'aboutir à un développement durable.

Enfin, le Groupe des 77 et de la Chine tient à remercier la délégation marocaine d'avoir coordonné les négociations sur ce projet de résolution en son nom. Nous apprécions également l'esprit constructif et le soutien inestimable dont ont fait preuve tous les États Membres pour parvenir à un texte final. Nous espérons que ce projet de résolution sera de nouveau adopté par consensus à la présente soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche, qui va présenter le projet de résolution A/73/L.51.

M. Kickert (Autriche) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Union européenne et de ses États membres, j'ai l'honneur de présenter un projet de résolution, intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies », publié sous la cote A/73/L.51.

Le nombre et l'ampleur des crises humanitaires ont augmenté de façon exponentielle ces dernières années. Dans l'*Aperçu de la situation mondiale 2019*, on estime

que près de 132 millions de personnes dans le monde ont besoin d'une assistance et d'une protection humanitaires. Dans le même temps, les travailleurs humanitaires sont de plus en plus souvent la cible d'attaques. Le noble objectif de leur mission ne les protège plus. L'année dernière, au moins 139 travailleurs humanitaires ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions. Mais le travail humanitaire dépend de ceux qui le font. Sans travailleurs humanitaires, il est impossible d'apporter de l'aide. L'équation est simple, mais cette simplicité cache la tâche la plus complexe et la plus difficile à laquelle sont confrontées les organisations humanitaires aujourd'hui, celle d'atteindre les personnes dans le besoin tout en garantissant la sécurité du personnel humanitaire. La communauté internationale a une obligation envers ceux qui mettent leur vie en danger pour changer la situation sur le terrain. Nos discours seraient creux sans les personnes courageuses et vaillantes sur le terrain qui concrétisent les stratégies. Nous avons la responsabilité collective de protéger le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire, et de demander des comptes à ceux qui compromettent leur sécurité.

Dans le projet de résolution de cette année, nous reconnaissons une fois de plus la diversité et la pluralité des menaces auxquelles sont exposés les membres féminins et masculins du personnel humanitaire, y compris le personnel des organisations non gouvernementales, le personnel médical et le personnel des Nations Unies et le personnel associé, dans un environnement mondial de sécurité qui se dégrade globalement. Nous encourageons et appuyons par ailleurs tous les efforts visant à établir et à renforcer les partenariats, l'échange d'informations et l'évaluation des risques entre l'ONU, ses organismes humanitaires et les autres organisations humanitaires. Une coopération solide entre les acteurs dont les travaux reposent sur les mêmes principes peut stimuler une action collective forte en faveur de la prévention et de l'atténuation des problèmes de sécurité dans les situations de crise.

Le texte de cette année précise davantage la vulnérabilité du personnel recruté localement par rapport à son environnement de travail et se félicite de l'approbation d'une politique à l'échelle du système sur la sécurité du personnel recruté localement. Il se déclare également préoccupé par l'augmentation des agressions sexuelles contre les hommes et les femmes et rappelle le rôle vital des enquêtes dans la prévention des actes compromettant la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire.

Enfin et surtout, avec ce projet de résolution, nous encourageons les améliorations continues du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, telles que l'enregistrement des victimes de violence et en sommes reconnaissants. Protéger 180 000 membres du personnel des Nations Unies dans le monde entier est une tâche extrêmement ardue. Nous devons tous saluer le travail accompli par le Département de la sûreté et de la sécurité (DSS), sous la direction du Secrétaire général adjoint, M. Peter Drennan, en matière de protection du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Nous devons nous rappeler qu'aucune action efficace n'est possible si le personnel humanitaire n'est pas autorisé à accomplir son travail et si sa sécurité n'est pas activement assurée. Le projet de résolution rappelle le mandat ferme et les orientations supplémentaires de l'Assemblée générale pour le travail essentiel accompli par le DSS et le système de gestion de la sécurité des Nations Unies en général.

L'Union européenne et ses États membres sont fermement convaincus qu'il est de notre devoir de reconnaître l'engagement des humanitaires, du personnel des Nations Unies et du personnel associé, d'appuyer leur travail et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer davantage leur sûreté et leur sécurité. Je tiens à remercier chaleureusement les nombreuses délégations qui ont pris part à ces consultations, en particulier celles qui se sont portées coauteurs du projet de résolution, pour leur engagement constructif en faveur de l'adoption d'un texte qui témoigne de notre préoccupation commune pour la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies. Je voudrais également remercier le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de leur précieux appui, qui a éclairé nos débats.

Le présent projet de résolution a été et doit rester véritablement consensuel, en témoignage de notre humanité commune. Nous le devons aux personnes qui risquent quotidiennement leur vie pour sauver celle des autres. Elles ont besoin de l'appui collectif, ferme et sans réserve de l'ensemble des membres de l'Assemblée générale.

Par ailleurs, j'informe l'Assemblée que nous avons également présenté le projet de résolution annuel, intitulé « Assistance au peuple palestinien », au titre du point 75 b) de l'ordre du jour. Il a été téléchargé sur le portail e-deleGATE et est ouvert au parrainage, et nous

espérons que des mesures seront prises à son sujet la semaine prochaine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, qui va présenter le projet de résolution A/73/L.53.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/73/L.53, intitulé « Commission des Casques blancs : participation de volontaires aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par les organismes des Nations Unies ».

Depuis la création de la Commission des Casques blancs en 1994, quelque 300 missions d'assistance humanitaire ont été menées dans 71 pays, sur tous les continents, en réponse aux demandes d'États dans le besoin ou aux appels humanitaires internationaux, et elles sont toujours guidées par les principes d'indépendance, de neutralité, d'humanité et d'impartialité.

La Commission des Casques blancs est entièrement composée de civils et s'appuie sur un corps de volontaires nationaux et internationaux dont les activités reposent sur les principes de coopération, de solidarité et de participation communautaire. Elle s'appuie également sur un réseau de coopération bilatéral et multilatéral, grâce auquel elle coordonne les interventions immédiates en cas de catastrophe et de situations d'urgence complexes et contribue à la réduction des risques de catastrophe et aux efforts d'intervention et de relèvement. La Commission des Casques blancs tient compte des questions sexospécifiques et des besoins des filles, des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées, en favorisant la fourniture d'une aide humanitaire aux populations vulnérables et la coopération en vue d'édifier des communautés plus résilientes face aux catastrophes, notamment celles générées ou aggravées par les changements climatiques.

Ce projet de résolution comporte un certain nombre d'éléments nouveaux par rapport à la version précédente, adoptée par l'Assemblée à sa soixante-dixième session (résolution 70/105), notamment en ce qui concerne les accords internationaux multilatéraux tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Il reconnaît également qu'il importe que les secteurs public et privé, les organisations de la société civile, les universités, les établissements scientifiques et les instituts de

recherche participent davantage à la gestion des risques de catastrophe.

En 2019, 25 ans se seront écoulés depuis que l'Assemblée générale a reconnu et approuvé les Casques blancs en adoptant la résolution 49/139 B. L'organisation de la réunion régionale sur les mécanismes d'assistance humanitaire, qui se tiendra à Buenos Aires en juin prochain, est une preuve de l'engagement constant de l'Argentine en faveur de l'aide humanitaire. Pour l'Argentine, il est important d'insister sur la signification particulière que revêt l'approbation par l'Assemblée générale d'un appui renouvelé à la Commission des Casques blancs, étant donné qu'en plus de la protection et de la promotion des droits de l'homme, la gestion humanitaire est un élément prioritaire de notre engagement politique au niveau international.

Enfin, je tiens à remercier les plus de 80 pays qui se sont portés coauteurs de ce projet de résolution, ce qui témoigne du soutien international à l'initiative de la Commission des Casques blancs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A/73/L.61.

M^{me} Schoulgin Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : Au nom de ses plus de 100 coauteurs, j'ai le grand privilège de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution de cette année sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/73/L.61), la résolution humanitaire dite de portée générale.

Cette année marque le vingt-septième anniversaire de la résolution 46/182, adoptée en décembre 1991, texte historique qui a jeté les bases du système humanitaire actuel des Nations Unies. Depuis lors, la Suède dirige les négociations concernant cette résolution. Les besoins humanitaires ont augmenté de façon exponentielle ces dernières années en raison des guerres, des conflits prolongés, des catastrophes naturelles et des effets des changements climatiques. Mais, l'objectif de nos efforts communs reste celui qui a été fixé en ce jour de décembre 1991, à savoir venir efficacement en aide aux femmes et hommes touchés par des crises. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Grâce à l'engagement constructif de toutes les délégations, les négociations de cette année ont abouti à plusieurs améliorations, renforcements et amendement importants. Aujourd'hui, je n'en citerai que trois.

Premièrement, nous avons renforcé le langage sur le droit international humanitaire, en particulier sur la sûreté et la sécurité du personnel médical et les soins médicaux dans les conflits armés, qui sont des questions prioritaires essentielles pour la Suède et de nombreux autres pays.

Deuxièmement, nous avons renforcé les dispositions relatives à la violence sexuelle et fondée sur le genre et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Le projet de résolution met désormais fermement les victimes et les survivants de ces violences au cœur des efforts de réponse et indique clairement que les auteurs doivent répondre de leurs actes.

Enfin, nous avons fait un grand pas en avant en ce qui concerne la lutte contre l'insécurité alimentaire et le risque de famine. Faisant écho à la résolution 2417 (2018) du Conseil de sécurité en date du 24 mai 2018, dont la Suède était un des rédacteurs, le projet de résolution condamne désormais expressément et fermement l'utilisation de la famine des civils comme méthode de guerre, une pratique prohibée par le droit international humanitaire. Le projet de cette année souligne également l'interdépendance et l'importance des partenariats entre les différentes formes d'aide humanitaire, l'importance du lien entre les efforts humanitaires à court terme, les investissements à long terme dans le développement durable, et notre responsabilité commune en matière de consolidation, de maintien et de pérennisation de la paix.

Le projet de résolution que j'ai l'honneur de présenter ici, aujourd'hui, est le résultat du travail dévoué de nombreux États Membres, grands et petits, y compris des pays qui fournissent une aide humanitaire et d'autres qui en sont les bénéficiaires, des pays exposés aux catastrophes naturelles et d'autres qui ont appris à les éviter ou à en atténuer les effets, des pays qui ont connu la violence et les conflits armés, contraignant leur population à fuir, et d'autres qui accueillent généreusement les personnes ayant besoin de protection. Je suis extrêmement heureuse de pouvoir annoncer une fois encore qu'un très grand nombre de pays se sont portés coauteurs de ce projet de résolution de portée générale – je pense qu'il y en a environ 101 à l'heure actuelle –, ce qui témoigne d'un fort soutien interrégional. Cette appropriation large et diversifiée montre le caractère véritablement mondial de la solidarité humanitaire. C'est grâce à notre action et au soutien de tous que nous parviendrons à améliorer

le système humanitaire mondial et, en fin de compte, à apporter une aide à ceux qui en ont le plus besoin.

Enfin, je tiens à souligner que l'adoption par consensus, par l'Assemblée générale, du projet de résolution de portée générale sur les questions humanitaires, ainsi que des projets de résolution sur les catastrophes naturelles, la sûreté et la sécurité et la Commission des Casques blancs, envoie un message important au système des Nations Unies et au monde en général pour ce qui est de notre engagement collectif en faveur d'un système d'intervention humanitaire efficace. Il importe de relayer ce message et de le faire ensemble, en notre qualité de Nations Unies; j'appelle donc tous les États Membres à continuer d'appuyer ce projet de résolution et notre tradition de consensus, vieille de 27 ans.

M^{me} Tang (Singapour) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Nous remercions le Secrétaire général pour ses rapports détaillés sur les efforts en cours et les progrès réalisés en vue de renforcer la coordination de l'aide humanitaire, ainsi que sur les tendances et les défis dans le paysage humanitaire mondial. Nous relevons en particulier que le système humanitaire des Nations Unies continue d'avoir des difficultés à assurer la fourniture efficace de l'aide humanitaire avec des capacités et des ressources sollicitées à l'extrême.

L'ASEAN voudrait saisir cette occasion pour s'associer à ceux qui ont salué le travail du système des Nations Unies, en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, s'agissant de coordonner et de fournir l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe, souvent dans les conditions les plus difficiles qui soient. À cet égard, nous encourageons le système des Nations Unies à renforcer ses partenariats avec les organisations régionales afin de fournir une aide humanitaire efficace tout en respectant les principes de neutralité, d'humanité, d'impartialité et d'indépendance.

La région de l'ASEAN connaît une augmentation des situations d'urgence complexes et des catastrophes d'origine humaine et est également très vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques. Les conséquences de ces catastrophes risquent de réduire à néant les progrès réalisés dans le cadre du programme Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'édification d'une communauté de l'ASEAN plus sûre

et plus résiliente face aux catastrophes est donc une priorité clef pour notre région. Notre stratégie et notre vision à cet égard sont ancrées dans les Perspectives de l'ASEAN à l'horizon 2025 sur la gestion des catastrophes et dans la Déclaration « Une ASEAN, une réponse », par laquelle les membres de l'ASEAN s'efforcent de répondre de manière concertée aux catastrophes dans la région et en dehors de celle-ci.

Au cœur de ces efforts, il y a le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes, qui est le principal organe de coordination pour la gestion des catastrophes et les interventions en cas d'urgence. Au cours des sept dernières années, le Centre de coordination a joué un rôle crucial pour faciliter l'intervention collective de l'ASEAN dans 30 situations d'urgence. Plus récemment, il a réagi à de multiples catastrophes naturelles dans la région et a aidé les communautés touchées par la tempête tropicale Son-Tinh et les inondations en République démocratique populaire lao et au Myanmar, par le typhon Mangkhut dans le nord des Philippines, par le séisme à Lombok en Indonésie et par le séisme et tsunami qui ont frappé la province centrale de Sulawesi, en Indonésie. Les États membres de l'ASEAN ont également coordonné et fourni une aide humanitaire par l'intermédiaire du Centre de coordination dans d'autres situations d'urgence ayant touché la région. Le Centre mobilise les stocks régionaux dans le cadre du système logistique d'urgence en cas de catastrophe de l'ASEAN et coordonne ses activités avec celles de divers partenaires et parties prenantes pour fournir un appui supplémentaire aux communautés touchées par les catastrophes, notamment par le déploiement rapide de l'équipe d'intervention d'urgence et de l'équipe d'évaluation de l'ASEAN pour appuyer les évaluations rapides sur le terrain et faciliter la réponse de l'ASEAN et l'assistance internationale dans les zones affectées.

Outre l'ASEAN, nous travaillons également en étroite collaboration avec nos partenaires de dialogue de la région Asie-Pacifique grâce à plusieurs mécanismes, notamment la réunion des Ministres de la défense de l'ASEAN et l'exercice d'aide humanitaire, de secours en cas de catastrophe et de médecine militaire, et le Forum régional de l'exercice de secours en cas de catastrophe de l'ASEAN, qui réunit le personnel et les moyens civils et militaires les plus importants de la région.

La réduction et la gestion des risques de catastrophe occupent également une place importante dans le partenariat global de l'ASEAN avec l'Organisation des

Nations Unies. Nous nous réjouissons à la perspective de renforcer notre collaboration pour faire face aux situations de catastrophe complexes grâce à l'application du Plan d'action stratégique commun de l'ONU et de l'ASEAN en matière de gestion des catastrophes et à une interopérabilité accrue entre le secrétaire général de l'ASEAN, en sa qualité de coordonnateur de l'aide humanitaire, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence de l'ONU.

L'ASEAN cherche à se positionner en tant que leader mondial de la gestion des catastrophes d'ici à 2025, comme le résume les Perspectives de l'ASEAN à l'horizon 2025 sur la gestion des catastrophes. L'ASEAN et ses États membres espèrent vivement que les efforts nationaux et régionaux continueront de compléter et de soutenir concrètement le travail du système des Nations Unies. Nous sommes prêts à partager les enseignements que nous avons tirés et l'expérience que nous avons acquise avec les autres États Membres et les partenaires régionaux et mondiaux en vue de répondre efficacement et rapidement aux futurs besoins en matière d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Eling (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

La Turquie, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays membre du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Il y a 27 ans, le 19 décembre 1991, l'Assemblée générale adoptait la résolution 46/182. Cette résolution charnière a consacré la volonté collective de la communauté internationale de contribuer à soulager la souffrance humaine et de venir en aide aux personnes les plus vulnérables dans le monde lorsqu'elles se trouvent dans des situations d'extrême précarité. Depuis lors, des centaines de millions de personnes qui ont connu les horreurs des conflits violents et des catastrophes naturelles ont reçu une aide vitale.

Néanmoins, les besoins augmentent alors que les ressources sont sollicitées à l'extrême et que l'espace humanitaire est de plus en plus remis en cause. Telles sont les réalités opérationnelles qui émergent chaque année alors que nous négocions et adoptons la série de projets de résolution sur l'action humanitaire. Par conséquent, il faut que nous entamions une réflexion collective sur la meilleure façon d'intensifier nos efforts communs et de faire face aux défis humanitaires sur le terrain. Il est dans notre intérêt commun de veiller à ce que les travailleurs humanitaires disposent du soutien et des outils nécessaires pour opérer dans le paysage humanitaire actuel. Les tâches de la communauté humanitaire n'ont jamais été aussi redoutables. Il ne s'agit pas seulement de l'ampleur des besoins humanitaires, mais surtout de la nature même des défis humanitaires actuels. Le nombre de crises humanitaires et leur ampleur ont augmenté de façon exponentielle. *L'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2019* dresse un tableau qui donne à réfléchir. Près de 132 millions de personnes dans le monde auront besoin d'aide humanitaire en 2019. Environ 22 milliards de dollars seront nécessaires pour répondre aux besoins de 93,6 millions de personnes.

Dans le même temps, de nombreuses crises humanitaires durent depuis si longtemps qu'elles semblent désormais permanentes. La durée moyenne d'une crise humanitaire est maintenant de plus de neuf ans. Ces crises absorbent par ailleurs l'essentiel des ressources et des financements disponibles. En 2018, quatre crises ont mobilisé à elles seules 55 % du financement total demandé et reçu. Surtout, les besoins continuent d'augmenter plus vite que les financements, quand bien même ces derniers sont à la hausse. À la fin novembre, les donateurs avaient versé plus de 14 milliards de dollars, un niveau de financement record, aux plans de réponse humanitaire, permettant aux organismes humanitaires d'atteindre un nombre sans précédent de personnes dans le besoin et de sauver des millions de vies. Néanmoins, même cette générosité et cet engagement accru demeurent insuffisants, et le déficit de financement de l'action humanitaire est actuellement estimé à environ 10,5 milliards de dollars. Les statistiques ne rendent pas compte de la tâche qui nous attend. Les facteurs sous-jacents qui alimentent les besoins humanitaires ne sont ni en train de disparaître, ni en train de diminuer. Des pays entiers et même des régions entières dans le monde restent vulnérables et fragiles, mettant à mal le système humanitaire quand il faut faire face aux ramifications

plus larges des crises de réfugiés, des déplacements prolongés et des vulnérabilités des personnes déplacées, aggravées par les conflits, l'insécurité alimentaire et les changements climatiques.

Si la communauté internationale veut vraiment prévenir et régler les situations d'urgence humanitaire, nous n'avons d'autre choix que de reconnaître que la majorité des crises actuelles sont d'origine humaine. En 2019, les conflits devraient rester la principale cause des besoins humanitaires. La violence prolongée va continuer d'avoir une incidence négative sur les indicateurs du développement humain, notamment les niveaux de pauvreté, la malnutrition, l'accès aux services essentiels et les droits sociaux. Outre le coût humain tragique de la violence, les conflits conduisent souvent des personnes à fuir leur foyer. Outre les coûts humains tragiques de la violence, les conflits conduisent les gens à fuir leur foyer. Le nombre de personnes déplacées par les conflits n'a cessé d'augmenter ces dernières années, avec plus de 68,5 millions de personnes déplacées de force d'ici la fin 2018. Alors que beaucoup fuient la violence ou les persécutions en traversant les frontières, dans la majorité des cas, les déplacements forcés ont lieu à l'intérieur d'un territoire. Avec des déplacements forcés qui durent en moyenne plusieurs années, en général les personnes déplacées sont particulièrement vulnérables car incapables de satisfaire leurs besoins les plus élémentaires. En outre, les conflits sont de plus en plus une cause majeure de la faim. Les situations de conflit compromettent la sécurité alimentaire de plusieurs façons et créent de graves problèmes d'accès pour les acteurs humanitaires, qui ont souvent du mal à atteindre ceux qui en ont le plus besoin. La famine utilisée comme méthode de guerre est une violation grave du droit international humanitaire, que l'Union européenne condamne avec la plus grande fermeté.

Enfin, nous continuons de voir le droit international humanitaire bafoué quasiment chaque jour par les parties belligérantes, avec des conséquences désastreuses. Des hôpitaux sont attaqués, des malades, des médecins, des infirmières et des travailleurs humanitaires sont pris pour cible et souvent tués. Les civils sont piégés dans des sièges mortels. Les parties aux conflits manquent régulièrement à leur obligation juridique de protéger les populations civiles. Les conséquences des conflits sont donc particulièrement dévastatrices. Les personnes déjà vulnérables sont les premières et les plus durement touchées, et elles restent plus longtemps à la merci des parties belligérantes.

C'est la réalité à laquelle nous devons faire face aujourd'hui. L'UE et ses États membres sont déterminés à assumer leur part de la responsabilité partagée qui incombe à la communauté internationale, à savoir sauver des vies, soulager les souffrances et préserver la dignité humaine. Protéger les civils, faire respecter le droit international humanitaire et fournir une aide axée sur les besoins et fondée sur des principes continueront d'être le fondement de notre détermination permanente à rester à l'avant-garde des interventions humanitaires internationales.

Nous maintiendrons le cap en 2019 et continuerons de consacrer des ressources importantes et une attention soutenue à la participation de l'Europe et des pays voisins de l'Europe aux interventions d'urgence à travers le monde. Mais, plutôt que de nous contenter de réagir aux conséquences humanitaires des catastrophes et des crises, nous réglerons par anticipation les besoins humanitaires imminents. Chaque fois que cela est possible, nous voulons fournir une aide humanitaire avant qu'une catastrophe ne se produise ou que la violence ne s'intensifie. Nous devons donc continuer d'accroître notre financement pour soutenir l'aide humanitaire anticipée, qui permet de prendre des mesures humanitaires rapides avant qu'une crise n'éclate.

L'action humanitaire fondée sur des principes restera au cœur de notre action, que ce soit en cas de catastrophes naturelles ou de crises d'origine humaine. Nous restons fermement convaincus du caractère indispensable des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Nous persévérons dans nos efforts pour faire en sorte que le respect du droit international humanitaire, du droit des réfugiés et du droit international des droits de l'homme, y compris la garantie d'un accès à l'aide humanitaire sûr, rapide, sans entraves et continu, demeure au premier rang des priorités internationales. En cas de violation du droit international humanitaire, nous insisterons sur l'importance de l'application du principe de responsabilité. Des enquêtes approfondies, rapides, impartiales et efficaces sont indispensables, notamment en faisant appel à la Cour pénale internationale, comme instance de dernier recours.

Compte tenu de l'environnement mondial en matière de sécurité, la protection des travailleurs humanitaires est l'une des principales priorités de l'UE. Qu'ils soient recrutés sur le plan international ou local, qu'ils soient issus des Nations Unies, des

Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou d'organisations non gouvernementales, les travailleurs humanitaires méritent tout notre respect et toute notre attention; ils doivent notamment être protégés contre le harcèlement sexuel sur leur lieu de travail.

L'UE et ses États membres réaffirment leur engagement constant à placer l'être humain au centre de leur action humanitaire. Les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées sont particulièrement vulnérables aux conséquences des catastrophes et des conflits. Les opérations humanitaires doivent prendre en compte leurs besoins et capacités spécifiques et les associer tout au long du cycle d'intervention. C'est pourquoi l'UE soutient pleinement les efforts en cours visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Nous devons tirer les enseignements des crises passées et ouvrir la voie à des réponses plus durables. Le paysage humanitaire, de plus en plus marqué par des crises prolongées et des déplacements forcés, est en mutation. Nous devons donc adapter notre réponse. L'opérationnalisation du lien entre l'aide humanitaire et le développement, tout en tenant compte de la dimension de la paix, dans le plein respect des mandats spécifiques des différents acteurs, peut contribuer à atténuer les vulnérabilités et à réduire les besoins à long terme. En fin de compte, l'aide humanitaire ne sera jamais la solution à un conflit. Nous exhortons la communauté internationale à rechercher des solutions politiques pour mettre un terme aux conflits en cours, car c'est le seul moyen de mettre fin à la souffrance humaine qui y est associée.

Les problèmes auxquels la communauté humanitaire est actuellement confrontée sont donc énormes. En tant que membres de l'Assemblée générale, nous devons contribuer aux travaux de la communauté par les projets de résolution que nous adoptons aujourd'hui. Nous le faisons en renforçant encore le cadre adopté pour l'action humanitaire dans le projet de résolution A/73/L.61, qui fait suite à la résolution 46/182 et qui a été présenté et facilité avec brio par la Suède, un État membre de l'UE; en rappelant fermement la nécessité d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies grâce au projet de résolution A/73/L.51, présenté au nom des 28 États membres de l'Union européenne; en améliorant les mesures visant à remédier aux conséquences des catastrophes naturelles grâce au projet de résolution A/73/L.18/Rev.1, qui a été présenté

par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des 77 et de la Chine et a été brillamment facilité par le Maroc. Nous remercions les facilitateurs pour leur travail remarquable.

Ensemble, l'UE et ses États membres restent le plus grand donateur d'aide humanitaire au monde. L'objectif de notre aide humanitaire est de sauver des vies et d'alléger la souffrance, où qu'elle soit. Nous continuerons à jouer notre rôle sur la base de nos principes. Nous comptons sur le reste de la communauté internationale pour se joindre à nous.

M. Lal (Inde) (*parle en anglais*) : J'ai le privilège de prononcer la présente déclaration au nom de l'Inde et de la Suède sur cette importante question.

L'Inde et la Suède sont toutes deux fermement résolues à renforcer le système des Nations Unies pour qu'il puisse faire face aux situations d'urgence humanitaire complexes et diverses de notre époque. Nous sommes profondément préoccupées par le fait que les situations d'urgence humanitaire, principalement causées par des catastrophes naturelles et des conflits armés, ont atteint un nouveau sommet l'année dernière, plus de 131 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire. Selon l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale* 2019, les besoins de financement humanitaire pour 2019 s'élèvent à près de 22 milliards de dollars.

Le nombre croissant de personnes déplacées de force à cause de situations d'urgence humanitaire demeure une source de préoccupation. Le pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui seront bientôt adoptés officiellement, ainsi que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), fournissent les cadres d'une coopération internationale renforcée en vue de réduire les déplacements et la souffrance humaine qui en découle.

Si les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires ont apporté une réponse louable à plusieurs situations d'urgence complexes, tenter de faire face à différentes situations d'urgence humanitaire de manière cohérente et globale demeure un défi de taille. Il faut améliorer la coordination et la complémentarité des efforts des différents acteurs humanitaires si l'on veut qu'ils mènent des interventions efficaces adaptées à un contexte donné et qu'ils contribuent à accroître la participation des acteurs locaux. Dans le cadre des interventions humanitaires, nous devons adopter une approche centrée sur les victimes, dans le respect de

la dignité humaine, et nous devons offrir la souplesse nécessaire pour que les gens puissent choisir les biens et services dont ils ont le plus besoin. Nous devons également poursuivre nos efforts visant à effectuer des évaluations multisectorielles des besoins et créer des bases de données solides afin d'améliorer l'efficacité, la responsabilité et la transparence de l'action humanitaire. Certes, la nécessité d'une plus grande complémentarité entre l'action humanitaire et la coopération au service du développement est bien comprise, en particulier dans le contexte des situations de crise multidimensionnelles actuelles, mais l'action des gouvernements nationaux et de la communauté internationale en matière de développement doit être axée sur la réduction des risques et de la vulnérabilité, permettant ainsi de renforcer la résilience et les capacités, et de prévenir les conflits. L'action humanitaire doit porter sur des défis plus immédiats et plus graves tout en contribuant à des résultats collectifs.

La persistance des lacunes dans le financement de l'aide humanitaire pour le Fonds central pour les interventions d'urgence, dont l'Inde et la Suède sont des donateurs de longue date, reste un sujet de préoccupation. Nous appelons les États Membres à envisager d'accroître leurs contributions au système d'aide humanitaire des Nations Unies, y compris au Fonds central pour les interventions d'urgence et aux fonds de financement commun. Un financement plus souple et sans affectation spéciale est nécessaire pour que les organismes humanitaires puissent l'utiliser aussi efficacement que possible, pour ainsi répondre aux besoins spécifiques des populations.

Nous sommes également préoccupés par les questions relatives à l'accès des travailleurs humanitaires et à leur protection, en particulier dans les situations de conflit armé. Elles exigent une attention particulière et sérieuse. Nous nous félicitons du projet de résolution A/73/L.51, sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, que nous allons adopter ici aujourd'hui. Les violations répétées du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme demeurent l'un des problèmes les plus persistants dans ce domaine. Les parties aux conflits armés, y compris les acteurs non étatiques, continuent de bafouer le droit international humanitaire et de commettre des violations flagrantes des droits de l'homme en toute impunité. Les femmes et les enfants restent les plus vulnérables et ont besoin de dispositions spéciales pour leur protection. Nous devons renforcer le cadre de coopération internationale dans ce

domaine afin de traduire les auteurs en justice. Tous les acteurs humanitaires doivent respecter strictement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et s'assurer que les victimes bénéficient d'une protection adéquate. Nous savons gré au Secrétaire général de son profond engagement à cet égard.

Alors que nous nous employons à renforcer la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, nous restons déterminés à préserver les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance dans notre réponse à toutes les situations humanitaires. C'est aux pays concernés qu'il incombe au premier chef d'assurer une protection et de fournir une assistance en cas de crise humanitaire. Lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins spécifiques des populations touchées, l'aide humanitaire internationale doit être fournie de manière impartiale, conformément aux principes directeurs de la résolution 46/182.

La Suède est un des plus grands bailleurs de fonds des activités de base des organismes humanitaires des Nations Unies et fournit un appui important pour répondre aux grandes crises humanitaires dans le monde. Son budget humanitaire global a augmenté au cours des cinq dernières années, dans la logique des besoins humanitaires mondiaux croissants. En 2018, la Suède a décidé de fournir au Programme alimentaire mondial, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et au Fonds central pour les interventions d'urgence un financement pluriannuel pour leurs activités de base pour la période 2018-2021.

L'aide humanitaire de la Suède est adaptée aux besoins croissants du monde et aux ressources financières disponibles, et elle est attachée au pacte relatif au financement de l'action humanitaire. Les objectifs concrets de ce pacte constituent un moyen d'engager une réforme efficace et efficiente du système humanitaire. La souplesse du financement de l'aide humanitaire demeure une priorité absolue pour la Suède, car elle permet un appui davantage fondé sur des principes ainsi qu'une efficacité accrue. Un financement souple, tel que le financement d'activités de base et le financement commun, permet une action humanitaire opportune, indépendante, efficace et efficiente.

L'Inde continue d'aider ses amis et partenaires dans leurs efforts de secours, en particulier pour faire face aux catastrophes naturelles telles que les tsunamis,

les tremblements de terre et les cyclones. Nos efforts vont de l'approvisionnement immédiat en fournitures nécessaires aux secours à l'évacuation d'urgence d'un grand nombre de personnes de diverses nationalités de zones dangereuses. Au cours des quatre dernières années, l'Inde a secouru 90 000 personnes, dont des ressortissants de 50 autres pays, qui étaient prises au piège d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit.

L'an dernier, l'Inde a fourni 200 000 dollars d'aide d'urgence et 2 millions de dollars pour des projets de relèvement aux pays de la Communauté des Caraïbes touchés par les ouragans Irma et Maria, ainsi qu'1 million de dollars aux Tonga touchées par un cyclone, par l'intermédiaire du Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement. Nous avons augmenté notre contribution financière annuelle au budget de base de l'UNRWA, qui est passé de 1 million de dollars en 2016 à 5 millions de dollars en 2018. L'Inde joue également un rôle actif dans la gestion régionale des catastrophes par l'intermédiaire de forums tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle.

L'Organisation des Nations Unies doit continuer de jouer un rôle central dans la direction et la coordination des efforts déployés par la communauté internationale pour appuyer le renforcement des capacités d'intervention humanitaires de manière opportune et rentable. Enfin, n'oublions pas le cœur du sujet à l'examen, à savoir les êtres humains. L'essence même de l'action humanitaire est de sauver des vies, d'alléger les souffrances et de préserver la dignité des personnes face aux catastrophes naturelles et à la violence. Nous appelons tous les États à respecter et à honorer le droit international humanitaire et les principes humanitaires. L'Inde et la Suède demeurent déterminées à collaborer avec toutes les parties pour relever les défis humanitaires mondiaux de manière efficace et globale.

M^{me} Chuchottaworn (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, le Royaume de Thaïlande s'associe à la déclaration faite par la représentante de Singapour au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

La Thaïlande tient à remercier le Secrétaire général de ses rapports au titre de ce point de l'ordre du jour, ainsi que des importantes recommandations qu'ils contiennent. Nous tenons également à saisir cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude à

l'ensemble du personnel humanitaire, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, qui travaille sans relâche pour fournir l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe dont le monde a besoin. La Thaïlande est d'avis qu'une de nos grandes priorités doit être de garantir la sûreté et la sécurité de notre personnel médical, de notre personnel humanitaire et des missions de maintien de la paix dans le monde. Nous remercions également les organismes compétents, en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de jouer un rôle louable dans la coordination des opérations de secours en cas de catastrophe.

Les crises humanitaires demeurent un des défis les plus grands et les plus urgents de notre époque. Comme l'indiquent clairement les rapports du Secrétaire général, l'année 2017 a été ponctuée de crises humanitaires engendrées par les conflits et les catastrophes naturelles, qui ont entraîné des besoins humanitaires qui n'ont jamais été aussi grands. Par ailleurs, l'année 2017 se classe au deuxième rang des années les plus coûteuses sur le plan économique pour ce qui est des pertes causées par des catastrophes dévastatrices, en particulier les cyclones, les inondations provoquées par la mousson et les graves sécheresses. Dans nombre des zones touchées, les ravages sans précédent ont nécessité une intervention plus rapide et plus efficace que jamais. C'est pourquoi la Thaïlande attache une grande importance à la fourniture d'une aide humanitaire à tous, en particulier aux plus vulnérables, notamment les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants et les jeunes. Nous sommes également déterminés à fournir des services humanitaires et des secours en cas de catastrophe conformément aux principes directeurs d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

L'écart entre les besoins humanitaires mondiaux et les ressources disponibles a continué de se creuser en 2017 et, à cet égard, la Thaïlande réaffirme les efforts qu'elle déploie pour contribuer à relever ce défi. Nous contribuons régulièrement au Fonds central pour les interventions d'urgence, en versant un don annuel de 20 000 dollars depuis 2012. Nous allouons également un budget d'aide humanitaire d'environ un million de dollars chaque année, qui est déboursé en fonction des besoins, et nous avons mis sur pied un comité de coordination pour fournir une assistance aux pays confrontés à des situations d'urgence dues à des catastrophes naturelles, en faisant don de fournitures et en versant des fonds, en envoyant des équipes de recherche et sauvetage et en fournissant du personnel médical.

La Thaïlande reconnaît également l'importance de la réduction des risques de catastrophe pour réduire les pertes humaines et économiques et, à cet égard, nous œuvrons au renforcement des capacités nationales et locales de préparation et d'intervention. Sur le plan régional, nous travaillons en étroite collaboration avec le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes, conformément aux engagements que nous avons pris au titre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et des Principes de Bangkok pour la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai. Notre objectif est de faire en sorte qu'il y ait une approche plus globale de la gestion des situations humanitaires.

On ne saurait trop insister sur l'importance de la coopération internationale pour venir en aide aux populations et aux pays touchés par des catastrophes humanitaires. La Thaïlande tient à réaffirmer sa volonté de renforcer sa coopération avec toutes les parties prenantes et tous ses partenaires, y compris l'ONU, afin de fournir une aide humanitaire partout dans le monde, en particulier aux plus vulnérables.

M. Alfassam (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur et la fierté de prononcer aujourd'hui la déclaration de l'État du Koweït au titre du point 75 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale ».

L'État du Koweït, sous la direction de l'Émir de l'État du Koweït, S. A. Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, qui guide notre action humanitaire, accorde une importance particulière à l'aide humanitaire et aux secours en cas de catastrophe, comme en témoigne notre détermination à aider les personnes touchées et dans le besoin à travers le monde, conformément à la politique étrangère de notre pays et à ce qui peut être décrit comme sa diplomatie humanitaire. Le Koweït est conscient de l'aggravation des crises humanitaires, des conflits et des flux importants de réfugiés et de migrants qui ont entraîné d'immenses souffrances humaines, alourdissant ainsi la tâche de l'ONU et de ses partenaires dans leurs efforts pour relever les défis humanitaires et de développement et coordonner les activités humanitaires.

À l'appui des résolutions et rapports pertinents de l'Assemblée générale sur la fourniture de l'assistance humanitaire, l'État du Koweït réaffirme qu'il importe

de renforcer et de coordonner dès que possible l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe fournis par l'ONU dans les situations de conflit et dans les zones touchées par des crises afin de sauver les vies des personnes qu'elles menacent. À cet égard, nous sommes reconnaissants à la Présidente de l'Assemblée générale pour son appui constant dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement durable, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité.

Le Koweït s'acquitte de ses responsabilités régionales et internationales en tant que centre d'action humanitaire en fournissant un appui continu dans la gestion de diverses questions humanitaires mondiales et le suivi des situations de crise et de conflit. Le niveau de l'aide publique au développement de mon pays est deux fois plus élevé que le pourcentage convenu au niveau international, ce qui renforce notre approche humanitaire et de développement aux niveaux public et gouvernemental. Nous nous employons à exécuter une noble mission humanitaire qui reflète les principes et valeurs authentiques du peuple koweïtien. En outre, depuis 2008, nous avons alloué 10% de notre aide humanitaire totale aux États touchés par des crises via des organisations et organismes des Nations Unies. Ma délégation prend note avec préoccupation du rapport du Secrétaire général (A/73/78) sur cette question, qui fait état de niveaux sans précédent d'insécurité alimentaire et de déplacements forcés, des millions de personnes ayant été déplacées du fait de conflits, de violences et de persécutions à travers le monde. La Syrie, le Yémen et le Myanmar sont des exemples des conséquences de ces conflits, crises et violences.

Afin de démontrer notre pleine coopération aux efforts visant à développer les liens humanitaires entre tous les États en matière de secours en cas de catastrophe naturelle, l'État du Koweït a annoncé il y a quelques jours une contribution financière volontaire d'un million de dollars au Fonds central pour les interventions d'urgence pour 2019. Nous nous sommes également engagés à fournir une contribution volontaire d'un million de dollars l'année prochaine au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de 2 millions de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Je tiens à souligner à cet égard que le Koweït a répondu aux récents appels de l'UNRWA en fournissant près de 50 millions de dollars pour atténuer la crise de financement à laquelle l'Office est confronté, qui constitue un nouveau facteur de détérioration de la situation dont souffrent les Palestiniens.

Pour terminer, nous nous félicitons du rôle de pionnier joué par les divers organes et organismes des Nations Unies et leurs partenaires dans le soutien et la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe dans le monde. Le Koweït est convaincu que la capacité d'action humanitaire et de bonnes actions est inhérente à chaque personne sur notre planète. Le personnel des Nations Unies et tout le personnel humanitaire sont les fantassins qui donnent le meilleur d'eux-mêmes dans l'exercice de leurs activités humanitaires, et nous leur adressons nos remerciements et notre profonde gratitude.

M^{me} Fisher-Tsin (Israël) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, plus de 134 millions de personnes dans le monde ont un besoin urgent d'aide humanitaire. L'ampleur du problème et la profondeur des souffrances humaines sont alarmantes. Israël salue les efforts et les actions du système d'intervention humanitaire de l'Organisation des Nations Unies, qui travaille dans des circonstances difficiles et souvent imprévisibles. Le besoin massif d'aide humanitaire a de nombreuses causes, y compris les catastrophes naturelles, les épidémies et les conflits, les catastrophes naturelles faisant à elles seules près de 70 000 victimes par an. Il est essentiel que les États Membres, la société civile, le secteur privé, les institutions compétentes et les autres intervenants humanitaires renforcent la coordination de leurs interventions humanitaires afin de mieux satisfaire aux besoins des populations dans le monde.

En 1958, peu après sa création, Israël a adopté un programme officiel d'aide humanitaire qui a guidé les efforts de coopération internationale du pays au cours des 60 dernières années. Israël s'est engagé à fournir une aide humanitaire à tout moment et partout où elle est nécessaire. Au fil des ans, Israël a envoyé des secours humanitaires et une aide à plus de 140 pays, ce qui a permis de sauver des milliers de vies. Israël est souvent parmi les premiers à intervenir sur les lieux du sinistre à la suite de tremblements de terre, d'inondations, de famines et d'autres catastrophes naturelles. Le MASHAV, l'Agence israélienne pour la coopération internationale au développement, est à la tête de nos efforts en matière d'assistance et d'aide au développement. Il a la capacité d'organiser et d'expédier rapidement les fournitures et l'assistance médicale pour répondre aux besoins urgents, quels que soient le lieu ou le moment où survient une catastrophe. Immédiatement après les éruptions dévastatrices du Volcán de Fuego au Guatemala en juin, le MASHAV a organisé et mis en œuvre une assistance humanitaire

immédiate. À la suite du tremblement de terre cette année en Papouasie-Nouvelle-Guinée, Israël a fourni et installé 40 groupes électrogènes dans les communautés dont les infrastructures avaient été endommagées. Après une récente épidémie de choléra au Cameroun, le MASHAV a livré 10 unités de purification d'eau pour aider à contenir l'épidémie. Chacune de ces unités, qui fonctionne sans électricité, répond aux besoins quotidiens de 500 personnes. Le MASHAV a livré les mêmes unités à de nombreux autres pays.

Israël a également construit des unités de traumatologie ultramodernes en Guinée et au Togo cette année et, tout aussi important, il a envoyé du personnel médical pour former les prestataires de soins de santé locaux aux techniques médicales d'urgence. Le renforcement des capacités locales est l'objectif du MASHAV depuis sa création et la « formation des formateurs » son mot d'ordre depuis des décennies. Israël a envoyé des équipes de recherche et de sauvetage dans le monde entier à la suite de catastrophes naturelles. Pas plus tard que le mois dernier, l'équipe israélienne de recherche et de sauvetage en milieu urbain a passé avec succès une évaluation de certification internationale exigeante lui permettant de se joindre au Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, un réseau mondial d'élite sous l'égide de l'ONU auquel on peut faire appel en cas de catastrophe. Ce ne sont là que quelques exemples récents de l'aide humanitaire apportée par Israël, et il y en a beaucoup d'autres. Les États Membres devraient tendre la main au-delà des frontières et apporter une aide aux personnes sans tenir compte du pays dans lequel elles vivent, car le premier pas vers la guérison du monde à l'échelle mondiale consiste à se considérer mutuellement comme des êtres humains et à considérer les besoins de chacun comme des besoins individuels.

M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Les Émirats arabes unis s'associent pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous souhaitons ajouter les observations suivantes à titre national.

Premièrement, nous notons avec satisfaction l'appel lancé cette année en faveur du renforcement des mécanismes de financement proactifs et prévisibles à l'ONU. Ces mécanismes ont dépassé la phase d'essai et ont démontré la capacité de la science à prévoir avec précision et fiabilité les catastrophes, ce qui nous permet de prendre des mesures proactives, d'intervenir à un stade précoce, de sauver des vies et de réduire les

coûts. Nous espérons que l'année prochaine à la même époque, ces mécanismes seront appliqués aux fonds humanitaires existants, afin d'appuyer les interventions précoces et les interventions humanitaires.

Deuxièmement, nous continuons de noter la nécessité d'élaborer des indicateurs plus solides qui puissent servir d'outils efficaces pour faire en sorte que tous les habitants d'une zone touchée reçoivent l'aide humanitaire nécessaire. Nous estimons que le repère concernant l'égalité des sexes au regard de l'âge du Comité permanent interorganisations constitue un pas dans la bonne direction. Nous espérons également que le Comité poursuivra et élargira ses travaux sur les indicateurs d'âge et, plus important encore, qu'il s'emploiera à élaborer un indicateur de handicap.

Troisièmement, nous pensons qu'il est important de mettre l'accent sur le développement du jeune enfant dans le contexte des interventions humanitaires en appliquant une approche intégrée en matière de développement humain. À cet égard, nous saluons les progrès que l'Organisation des Nations Unies a accomplis en ce qui concerne l'éducation des enfants plus âgés dans les situations d'urgence, un domaine que les Émirats arabes unis appuient fermement par le biais de plusieurs initiatives, notamment l'initiative L'éducation ne peut pas attendre. Nous devons également faire un effort considérable pour aider les enfants dans leurs premières années en fournissant une gamme complète de services, notamment dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'apprentissage et de l'aide aux parents. Sans ces services, le potentiel à long terme de ces enfants sera considérablement réduit, ce qui compromettra la capacité de leurs communautés à passer à des phases post-conflit ou post-catastrophe.

Pour terminer, mon pays se réjouit à la perspective de continuer à travailler sur ces questions avec d'autres États Membres, organisations et parties prenantes l'année prochaine afin de développer et de renforcer la coordination dans le domaine de la fourniture de l'aide humanitaire et des secours.

M. Santos Maraver (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Ce point du programme de travail de l'Assemblée générale nous donne chaque année l'occasion de réfléchir aux principales questions inscrites à l'ordre du jour humanitaire mondial : crises humanitaires, conflits et catastrophes naturelles. Notre contribution

collective, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, est incarnée dans les quatre projets de résolution humanitaires (A/73/L.18/Rev.1, A/73/L.51, A/73/L.53 et A/73/L.61) que nous allons adopter aujourd'hui, et dont l'Espagne est coauteur.

Selon *l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2019*, 132 millions de personnes auront besoin d'aide l'année prochaine. Plus de 65 millions d'entre elles sont déplacées de force par les conflits, la violence et les catastrophes naturelles. Bon nombre de ces personnes survivent dans des situations de crise prolongées et avec peu de visibilité. Nous devons accorder plus d'attention à ces crises oubliées, tant en termes de financement que d'attention politique et médiatique.

Les conflits et les autres formes de violence sont la principale cause des besoins humanitaires dans le monde. C'est pourquoi, parallèlement à l'aide humanitaire, nous nous devons de chercher des solutions aux causes des conflits et de la violence. Nous défendons le droit des femmes à participer sur un pied d'égalité et effectivement à toutes les initiatives de règlement des conflits. Leur pleine participation soutient la viabilité et la consolidation de la paix. Nous ne devons laisser personne de côté. Il est donc nécessaire de s'adresser à tous de manière inclusive, et en particulier aux personnes les plus vulnérables – femmes, enfants, personnes handicapées, les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes (LGBTI) et personnes âgées.

C'est pourquoi nous réaffirmons dans cette salle la validité de l'interdiction juridique internationale d'attaquer les populations civiles et d'utiliser la faim comme méthode de guerre. Nous rappelons également l'obligation de protéger le personnel médical et humanitaire dans les zones de conflit et de garantir l'accès sans restriction à l'aide humanitaire. Comme chacun le sait dans cette salle, nous sommes principalement préoccupés par les attaques contre les hôpitaux et les médecins dans les zones de conflit. C'est pourquoi l'Espagne, avec d'autres pays, souhaite progresser dans la mise en œuvre plus efficace de la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité.

La dégradation de l'environnement et les conséquences des changements climatiques aggravent l'impact des conflits. C'est pourquoi nous défendons l'Accord de Paris et pensons que, face aux conclusions scientifiques inquiétantes du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, il est nécessaire de tirer parti des synergies de la mise en œuvre du Programme de développement durable à

l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris. Nous sommes fiers d'être parmi les États qui appuient le pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, que l'Assemblée générale devrait adopter la semaine prochaine, comme nous l'espérons. L'engagement politique de l'Espagne en faveur de l'Organisation des Nations Unies et d'un multilatéralisme actif et efficace s'étend et se concrétise dans notre réponse aux besoins humanitaires. Nous poursuivrons nos efforts soutenus pour accroître le financement de l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement en faveur de l'action humanitaire.

Au-delà du financement, nous contribuerons à faire progresser tous les défis humanitaires décrits ci-dessus, en utilisant tous les outils existants, y compris notre participation aux Conseils d'administration du Programme alimentaire mondial et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, avec le Groupe de donateurs pour l'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires – que l'Espagne présidera de juillet 2019 à juin 2020 – et le Comité international de la Croix-Rouge. Dans ce contexte, et en réponse à l'engagement pris en adhérant à la Déclaration de 2015 sur la sécurité dans les écoles, nous organiserons en Espagne la troisième Conférence internationale sur la sécurité dans les écoles, les 28 et 29 mai 2019, à laquelle nous encourageons tout le monde à participer.

Je terminerai mon intervention en renouvelant l'attachement de l'Espagne au droit international humanitaire, au règlement des crises oubliées et à une aide humanitaire équitable et inclusive.

M. Blanchard (Canada) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant permanent de l'Espagne et dire que je suis tout à fait d'accord avec tout ce qu'il a dit.

(*l'orateur poursuit en français*)

L'ampleur et la complexité des crises humanitaires actuelles sont sans précédent. Elles exigent une réponse humanitaire solide qui corresponde véritablement aux besoins des personnes touchées. Je veux me concentrer sur trois domaines en particulier.

Tout d'abord, une action humanitaire adaptée au genre. Les interventions humanitaires doivent continuer d'habiliter les femmes et les filles à agir en tant que moteurs du changement; veiller à ce qu'elles aient une voix et une représentation égales dans la prise de décisions sur les enjeux qui les touchent; et répondre

à leurs besoins fondamentaux, y compris l'accès à l'éducation et aux soins de santé, qui comprennent la santé sexuelle et reproductive et les droits des filles et des femmes, ainsi que la prévention et l'intervention en matière de violence fondée sur le sexe. C'est l'objectif que le Canada s'efforce d'atteindre.

En outre, nous avons été heureux de constater l'inclusion d'un nouveau libellé sur la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles dans les projets de résolution humanitaires de cette année. La communauté internationale doit déployer davantage d'efforts pour prévenir l'exploitation et la violence sexuelles et y répondre, y compris dans les secteurs du développement et de l'aide humanitaire. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour mettre en œuvre une approche de tolérance zéro afin de protéger les droits des victimes d'exploitation et de violence sexuelles. À compter de janvier 2019, le Canada dirigera l'Appel à l'action pour la protection contre la violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence. Nous sommes déterminés à collaborer avec nos partenaires pour améliorer la façon dont la violence fondée sur le genre est traitée dans les situations d'urgence.

Deuxièmement, nous aimerions saluer les mesures prises par la communauté internationale pour lutter contre les déplacements forcés. Le Canada appuie 1^e recours à des approches exhaustives pour répondre aux besoins des réfugiés et des collectivités d'accueil, et nous attendons avec impatience l'approbation prochaine du pacte mondial sur les réfugiés grâce à l'adoption du projet de résolution générale sur le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés par l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que ce pacte permettra d'améliorer considérablement la réponse aux situations des réfugiés, et nous considérons que le Forum mondial sur les réfugiés inaugural de décembre 2019 sera un moment crucial pour démontrer la mise en œuvre efficace du pacte.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Enfin, nous devons intensifier nos efforts visant à garantir que l'aide humanitaire atteigne les personnes qui en ont le plus besoin, au moment et à l'endroit où elles en ont besoin. Cela doit inclure les personnes qui se trouvent dans des zones difficiles à atteindre et assiégées. Le droit international humanitaire et les principes humanitaires fournissent un cadre permettant de réaliser cet objectif. Nous devons constamment nous opposer aux obstacles à l'accès et aux attaques contre les civils, les établissements de soins de santé et le personnel médical

et humanitaire, car ces actions empêchent l'offre d'une aide et contreviennent au droit international humanitaire.

Je tiens à remercier les facilitateurs de chacune des projets de résolution humanitaire qui seront adoptés aujourd'hui pour leur leadership efficace dans le cadre du processus de négociation et à saluer la collégialité, la souplesse et l'esprit de compromis démontrés par les délégations tout au long du processus de négociation. Ces efforts ont permis de s'assurer que les projets de résolution de cette année demeurent solides et pertinents, et axés sur les situations humanitaires actuelles les plus graves. Le Canada souligne son soutien à l'adoption par consensus des résolutions humanitaires, comme symbole de l'engagement inébranlable de la communauté internationale à répondre aux besoins des personnes touchées par les crises humanitaires et à rendre hommage au dévouement des travailleurs humanitaires qui s'efforcent chaque jour de soulager la souffrance.

Les résolutions humanitaires abordent certains des enjeux mondiaux actuels les plus pressants et les plus complexes, et il est de notre devoir en tant que communauté mondiale de nous assurer de faire avancer les choses et de tirer parti des travaux antérieurs. À cet égard, nous sommes heureux de constater l'ajout d'un paragraphe sur les maladies non transmissibles dans le projet de résolution humanitaire omnibus (A/73/L.61). À ce jour, les difficultés liées aux maladies non transmissibles dans le cadre des crises humanitaires n'ont pas été suffisamment reconnues et ont été traitées de façon inadéquate. Cependant, nous constatons avec inquiétude les tentatives de révision et de suppression du libellé qui favorise et protège la sécurité, le bien-être et la dignité des populations touchées par des crises. Plus particulièrement, la santé sexuelle et procréative et les droits connexes sont indissociables de l'égalité entre les sexes, de l'autonomisation économique des femmes et des filles, de la réduction de la pauvreté et du développement durable.

En conclusion, le Canada salue l'engagement remarquable du personnel de l'ONU, des travailleurs humanitaires et du personnel médical, y compris le personnel recruté aux niveaux international, national et local, en vue d'apporter une aide vitale dans des environnements de plus en plus complexes et instables, et souvent en dépit de risques élevés pour leur personne. Leur travail est aussi exemplaire qu'inestimable et nous restons déterminés à renforcer le respect des normes de protection qui leur permettront de continuer d'accomplir le travail vital qu'ils effectuent.

M^{me} Luo Jin (Chine) (*parle en chinois*) : Le monde d'aujourd'hui doit répondre à des besoins humanitaires qui restent très élevés, en raison des catastrophes naturelles, des conflits armés et des crises prolongées. Dans le même temps, les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et la menace d'épidémies mondiales ont exacerbé les problèmes humanitaires dans les pays en développement. La communauté internationale doit se rallier autour de la notion de communauté de destin pour l'humanité et s'employer à renforcer l'unité et la coopération, à intensifier ses contributions et à prendre des mesures énergiques pour s'attaquer à la fois aux conséquences et aux causes profondes dans le cadre de notre action commune pour répondre aux besoins et aux défis humanitaires. À cet égard, la Chine tient à souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons répondre rapidement aux besoins prioritaires des pays bénéficiant d'une aide humanitaire, tout en respectant le fait qu'ils s'approprient le processus. L'aide humanitaire internationale doit se conformer à la Charte des Nations Unies et à la résolution 46/182, adhérer aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité, respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays bénéficiaires d'une aide, respecter le droit international et le droit interne des pays hôtes, s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures des pays hôtes et de politiser les questions humanitaires, et veiller à ce que les pays bénéficiaires jouent un rôle de premier plan dans l'organisation et la coordination de leurs activités humanitaires. Les parties aux conflits armés doivent respecter le droit international humanitaire, honorer leur obligation de protéger les civils, le personnel et les installations humanitaires et médicales, et garantir un accès humanitaire sans entrave et la fourniture d'aide humanitaire.

Deuxièmement, nous devons investir dans le développement à long terme et renforcer la capacité des pays en développement à parvenir à un développement durable par eux-mêmes, ce qui contribuera à réduire les besoins humanitaires. Les facteurs à l'origine des crises humanitaires sont complexes et leur solution réside fondamentalement dans la promotion du développement et de la paix, ainsi que dans le traitement des symptômes et des causes profondes des conflits. Tout en s'employant à répondre efficacement aux besoins humanitaires à court terme, la communauté internationale doit intensifier ses efforts en matière de développement afin d'aider les pays en développement à réduire la pauvreté, améliorer les moyens de subsistance, encourager l'éducation et appuyer

les efforts visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Troisièmement, nous devons renforcer les capacités des pays en développement pour leur permettre de réagir efficacement aux catastrophes naturelles, qui causent de plus en plus de pertes humaines et de rechutes dans la pauvreté, anéantissant dans certains cas en un instant ce que les pays ou régions ont mis des années à réaliser. Les pays en développement tendent à pâtir de l'insuffisance des capacités et des ressources en matière de secours en cas de catastrophe, du fait en particulier du manque de fonds disponibles et de l'insuffisance des ressources technologiques et humaines. Tout en tenant compte de la situation particulière et des besoins individuels des pays touchés, la communauté internationale doit accroître son assistance financière et technique et optimiser le renforcement des capacités à tous les niveaux afin de créer des synergies et d'améliorer les capacités de gestion des risques de catastrophe et la résilience des pays touchés.

La Chine attache une grande importance aux efforts de secours humanitaires internationaux et y participe activement. Par le biais de canaux bilatéraux ainsi que d'organisations et d'organismes tels que le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé, nous avons fourni rapidement une assistance aux pays touchés pour les aider à faire face à des crises alimentaires, à la reconstruction après une catastrophe, à l'amélioration de la nutrition maternelle et infantile et des soins de santé, et aux épidémies d'Ebola. En 2018, à la suite de plusieurs ouragans, inondations et tremblements de terre, la Chine a fourni une aide humanitaire d'urgence à Tonga, à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, à la Somalie, au Kenya, à Sri Lanka, à la République démocratique populaire lao et à l'Indonésie, appuyant leurs gouvernements grâce à des secours et à une aide à la reconstruction. La Chine a également annoncé qu'elle allait consacrer 600 millions de yuans d'aide humanitaire à la Syrie, à la Jordanie et au Liban à des fins humanitaires et de reconstruction, ainsi qu'1 milliard de yuans d'aide alimentaire humanitaire d'urgence à divers pays frappés par des crises en Afrique.

La Chine honorera les engagements qu'elle a pris de collaborer avec la communauté internationale pour répondre aux besoins des pays bénéficiaires et continuera d'aider d'autres pays en développement du mieux qu'elle peut à faire face aux crises humanitaires.

M. Favre (Suisse) : Les besoins humanitaires ne cessent de croître année après année, ainsi que

l'illustre à nouveau l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale* 2019. Le nombre de personnes en situation de déplacement forcé, que ce soit pour fuir la violence ou les désastres, continue d'augmenter et approche les 70 millions cette année. Les normes du droit international humanitaire sont régulièrement bafouées, et la population civile est régulièrement la cible d'attaques, ainsi que les travailleurs humanitaires. Les indicateurs d'insécurité alimentaire sont en augmentation et le risque de famine pèse à nouveau. L'accès humanitaire aux populations dans le besoin et l'accès de ces populations à l'assistance et à la protection est de plus en plus difficile. Pour faire face à ces nombreux défis, la communauté internationale doit apporter une réponse forte et unie. Les résolutions que nous discutons aujourd'hui doivent en être l'expression. Je souhaite insister sur trois points fondamentaux.

Premièrement, suivant la résolution 46/182, nous aimerions réitérer que l'aide humanitaire doit, en toutes circonstances et dans tous les contextes, être fournie conformément aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance afin de protéger et assister les personnes qui en ont réellement besoin.

Deuxièmement, le droit international humanitaire représente le cadre légal universellement accepté pour la protection de toutes les victimes dans les conflits armés et la fourniture de l'assistance humanitaire. Il est primordial que ce cadre légal soit respecté par toutes les parties et en toutes circonstances, y compris dans les contextes où des groupes désignés comme étant terroristes sont présents, ainsi que dans la préparation et la mise en œuvre de mesures antiterroristes. Les défis auxquels nous devons répondre ensemble sont de taille. L'accès aux personnes dans le besoin doit être assuré. La protection des civils, y compris celles et ceux qui risquent leurs vies pour soigner les blessés et les malades, doit être renforcée. Les auteurs de violations du droit international humanitaire doivent être poursuivis.

Troisièmement, le phénomène de déplacement forcé dû aux catastrophes naturelles, au changement climatique ou aux conflits armés requiert une étroite coordination entre acteurs de l'aide humanitaire et du développement, mais également de la promotion de la paix et des droits de l'homme. Il nous faut développer des approches qui englobent la prévention, la protection et la résilience. En particulier, les personnes déplacées internes sont trop souvent laissées pour compte, et des stratégies efficaces sont nécessaires pour leur

apporter protection et assistance et prévenir ce type de déplacement.

Au vu des immenses défis humanitaires auxquels nous faisons face actuellement, les progrès effectués cette année dans le cadre de ces résolutions sont un signal encourageant. Nous constatons cependant que les textes que nous adoptons aujourd'hui sont encore en deçà de ce que la situation humanitaire globale exige, notamment concernant l'accès humanitaire et la protection. Finalement, ma délégation souhaite exprimer sa profonde gratitude envers les délégués qui ont facilité ces différentes résolutions. Les facilitateurs ont engagé toutes leurs énergies pour arriver à des décisions par consensus, qui témoignent de l'unité des États face aux besoins humanitaires.

M^{me} Raviлова-Borovik (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie participe activement à la coopération internationale pour l'aide humanitaire d'urgence. Nous fournissons régulièrement un appui aux principaux organismes humanitaires des Nations Unies, et nous déployons des équipes de sauvetage composées de spécialistes qualifiés, afin d'acheminer l'aide humanitaire aux zones touchées par les catastrophes naturelles et les conflits armés.

En 2018, les fonds fournis par la Russie aux organismes humanitaires des Nations Unies et ses contributions directes aux appels humanitaires ont dépassé 80 millions de dollars. Nous sommes un donateur au Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, et nous soutenons son rôle de coordination de l'action des organismes humanitaires et des organisations non gouvernementales. En outre, nous versons 1,5 million de dollars par an au Fonds central pour les interventions d'urgence, qui, selon nous, est un instrument universel clef pour le financement de l'aide humanitaire au début des situations d'urgence. Étant donné la nécessité croissante d'assistance dans le monde entier, nous appuyons l'appel du Secrétaire général pour le relèvement de son montant annuel à 1 milliard de dollars.

S'agissant de la collecte de fonds pour l'aide humanitaire, nous ne devons pas oublier de mentionner les méthodes hautement novatrices telles que le financement axé sur les prévisions pour le positionnement des ressources. Au cours des négociations sur le projet de résolution relatif à l'aide humanitaire d'urgence (A/73/L.61), nous avons pu échanger des vues avec nos collègues à ce sujet et entendre les avis d'experts. Nous avons décidé de promouvoir cette méthode de

financement de l'aide humanitaire, et nous espérons que les organisations humanitaires y adhéreront dans un proche avenir. À l'instar de plusieurs délégations, nous préconisons de continuer d'œuvrer à l'expansion et à la diversification du club des donateurs. Nous nous félicitons que plusieurs États arabes l'aient rejoint, et nous espérons que leur partenariat avec la communauté humanitaire durera longtemps. Nous suivons aussi de près le développement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale. Elle pourrait contribuer à dégager des fonds supplémentaires à long terme, mais, selon nous, bien que cela soit certainement une tendance positive, de telles ouvertures de crédit doivent servir les buts et principes de la communauté humanitaire et ne doivent pas être liées à la promotion à l'ONU de notions qui ne bénéficient pas d'un large appui.

Nous n'avons pas encore évalué les effets sur l'aide humanitaire des réformes en cours dans le système de développement. À notre avis, la formule du passage de l'aide humanitaire au relèvement et au développement n'a pas perdu de son utilité, comme certaines délégations le pensent, et elle constitue toujours le meilleur choix pour la planification de l'action des organes des Nations Unies au niveau des pays. Le plus important, c'est qu'elle garantit une répartition claire et compréhensible des mandats et assure ce que l'on appelle un espace humanitaire qui, selon nous, permet aux organismes humanitaires d'adhérer avec cohérence aux principes humanitaires. C'est pourquoi nous ne sommes pas prêts à soutenir la notion, promue par plusieurs partenaires, d'un lien entre aide humanitaire, développement, consolidation de la paix et droits de l'homme. Tandis que l'interaction entre ces domaines doit sans aucun doute être développée, nous pensons qu'en faire un amalgame, semant ainsi la confusion entre les mandats, les principes directeurs et les ressources, est contre-productif. Nous tenons à rappeler aux départements du Secrétariat et aux organismes humanitaires qu'il n'y a pas d'accord entre les États Membres au sujet d'un tel lien, et nous leur demandons de garder cela à l'esprit dans leur travail.

Nous voudrions également rappeler encore une fois aux membres que les principes humanitaires définis dans la résolution 46/182 doivent continuer d'être les directives de la communauté humanitaire. Nous insistons sur leur inviolabilité et appelons tous les acteurs humanitaires internationaux à être neutres et impartiaux dans leur action et à respecter la souveraineté de l'État, comme le prévoit la résolution que je viens

de citer. Nous estimons que la pratique consistant à utiliser le programme humanitaire comme un levier pour atteindre des objectifs politiques est absolument inadmissible, et il en va de même des tentatives visant à lier l'aide humanitaire à des processus politiques internes. De tels agissements sont inhumains et injustes à l'égard des nécessiteux.

En dépit de toutes les complications et des démarches différentes adoptées par les États à l'égard des problèmes liés aux interventions humanitaires, nous devons nous efforcer de trouver un terrain d'entente. Cent trente-six millions de personnes ont autant besoin de notre aide que de notre aptitude à parvenir à un accord. Un problème d'une telle complexité ne peut être réglé que de concert et dans des conditions de confiance et de respect mutuels, en évitant la désunion.

M. Escalante Hasbún (El Salvador) (*parle en espagnol*) : En tant que membres du Groupe des 77 et de la Chine, nous souhaitons évidemment commencer en nous félicitant de l'adoption du projet de résolution (A/73/L.18/Rev.1) intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ». Nous remercions également l'Argentine d'avoir présenté le projet de la résolution sur la Commission des Casques blancs (A/73/L.53) et d'avoir facilité les négociations sur ce texte, qui est présenté tous les deux ans et dont nous sommes fiers d'être les coauteurs. Nous remercions également la Suède d'avoir facilité l'élaboration du projet de résolution d'ensemble figurant dans le document A/73/L.61, dont nous sommes également fiers d'être les coauteurs. Nous remercions enfin l'Autriche, au nom des pays de l'Union européenne, d'avoir présenté le projet de résolution sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies (A/73/L.51).

El Salvador se félicite d'avance de l'adoption de ces quatre projets de résolution, grâce auxquels nous espérons continuer à mettre en place une réponse humanitaire efficace en cas de catastrophe, en tenant compte des risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions. Il s'agit de l'exposition, de la vulnérabilité et des caractéristiques des menaces; l'application du principe de responsabilité dans la gestion des risques; la nécessité de se préparer à mieux construire; et la mobilisation d'investissements conscients des risques. À cet égard, nous tenons à mettre l'accent sur le rôle du Bureau des Nations Unies pour la prévention des

catastrophes, ainsi que sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, comme outils clés pour la prévention des crises humanitaires causées par des catastrophes naturelles.

Nous estimons également que des éléments tels que la résilience des infrastructures sanitaires, du patrimoine culturel et des lieux de travail, le renforcement de la coopération internationale et l'élaboration de politiques et de programmes de donateurs sensibles aux risques, y compris les prêts et l'appui financier fournis par les institutions financières internationales, devraient être mis en œuvre en vertu des principes énoncés dans le Cadre de Sendai, et conformément aux objectifs de développement durable et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous soulignons également la référence dans le projet de résolution d'ensemble à l'appel à l'action et à l'engagement pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques, aux catastrophes naturelles et à la dégradation de l'environnement, entre autres, qui aggravent la pauvreté et les inégalités et augmentent la vulnérabilité, tout en réduisant la capacité à faire face aux crises humanitaires. Nous prenons acte de la mention des réalisations importantes du Fonds central pour les interventions d'urgence, qui facilite l'aide visant à sauver rapidement les vies touchées par la crise, et nous soulignons la nécessité d'élargir et de diversifier la base de revenus du Fonds. Nous saluons à cet égard l'appel lancé par le Secrétaire général tendant à ce que le montant du Fonds soit porté à 1 milliard de dollars.

El Salvador et toute la région d'Amérique centrale sont touchés par les inondations et les sécheresses dues aux changements climatiques, ainsi que par le phénomène El Niño, dont la probabilité d'un nouveau cycle est estimée à 80 % en 2019 par les rapports officiels. Cela pourrait entraîner des situations d'urgence humanitaire, des déplacements de populations et même l'insécurité alimentaire et des mouvements migratoires. À cet égard, nous tenons à mettre l'accent sur le paragraphe 69 du projet de résolution (A/73/L.18/Rev.1) présenté par le Groupe des 77 et la Chine, et nous rappelons également le projet de résolution récemment adopté par la Deuxième Commission (A/73/538/Add.3) sur la stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño. Nous notons, toutefois, que le projet de résolution d'ensemble ne fait pas mention de ce phénomène ni de ses conséquences. Nous invitons l'Assemblée générale à maintenir l'attention sur cette question dans le cadre de ses débats portant tant sur

la prévention des catastrophes que sur l'assistance humanitaire. Nous l'invitons également à reconnaître davantage l'incidence des catastrophes d'échelle réduite et de progression lente qui, même si elles ne font pas l'objet d'une forte attention internationale, causent des dommages importants et irréversibles aux structures économiques, sociales et environnementales de nos pays.

El Salvador ne saurait trop insister sur le contenu du paragraphe 60 du projet de résolution d'ensemble, qui invite à mesurer et à faire face aux conséquences des situations d'urgence humanitaire sur les migrants. Nous soulignons et préconisons à nouveau l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du pacte mondial sur les réfugiés, et nous appelons la communauté internationale à répondre rapidement aux dimensions humanitaires des flux migratoires. Nous saisissons également cette occasion pour féliciter le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et nous nous félicitons du lancement de *l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2019* et du rapport *Données et tendances humanitaires mondiales 2018* en tant que sources complètes, fiables et fondées sur des données factuelles des besoins humanitaires mondiaux. De même, nous prenons note du *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2018*, publié récemment par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Enfin, nous remercions une fois de plus tous les États Membres qui ont participé activement à la négociation des quatre projet de résolution, ainsi que le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, l'OCHA et les autres organismes et bureaux du Secrétariat et du système des Nations Unies.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer l'engagement d'El Salvador à continuer de participer à l'édification et au perfectionnement continu du système humanitaire mondial, en espérant que la communauté internationale et le système des Nations Unies continueront de fournir l'appui nécessaire à notre pays et à la région chaque fois qu'ils en auront besoin.

M. Haughey (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne au nom de ses États membres.

L'Irlande se félicite vivement de l'adoption prochaine par l'Assemblée des projets de résolution sur les questions humanitaires. La procédure qui a mené à notre accord sur ces textes a été une importante occasion pour nous tous de réaffirmer notre attachement à la vision exprimée par nos prédécesseurs dans la

résolution 46/182, à savoir donner plus d'efficacité à l'action commune pour la fourniture de l'aide humanitaire. Une telle efficacité dans l'action humanitaire a rarement été plus nécessaire qu'elle ne l'est aujourd'hui. On ne saurait trop insister sur l'ampleur du défi humanitaire auquel notre communauté internationale est confrontée. La majorité des crises auxquelles nous sommes confrontés sont dues à des conflits qui ont contraint plus de 65 millions de personnes à fuir leur foyer et laissé des millions d'autres dans le besoin. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation au Yémen. Nous demandons à toutes les parties de coopérer en vue de parvenir à un règlement politique de ce conflit, à respecter le droit international humanitaire et à garantir un accès humanitaire sans entrave et la libre circulation des marchandises.

Lorsque le respect du droit international humanitaire et des principes humanitaires est ignoré ou écarté, il n'y a plus d'espace pour les contrats d'action humanitaire, et les gens meurent. Nous sommes profondément préoccupés par le contexte de plus en plus difficile dans lequel les travailleurs humanitaires opèrent. Nous avons été témoins de menaces croissantes pesant sur la capacité des acteurs humanitaires à fonctionner, d'un sentiment d'impunité dans l'application du droit international humanitaire, d'un espace civil de plus en plus restreint et du ciblage des travailleurs humanitaires. Il relève de la responsabilité de chaque État Membre de veiller à ce que ceux qui violent le droit international humanitaire soient amenés à rendre des comptes. Nous rendons hommage aujourd'hui aux travailleurs humanitaires qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'année écoulée, et saluons tous ceux qui travaillent dans les conditions les plus difficiles imaginables pour acheminer l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin partout dans le monde. Face à ces défis, qui sont souvent très complexes et de longue haleine, la communauté internationale a le devoir de s'unir pour aider les pays en proie à des conflits et pour tenter d'ouvrir la voie à la réconciliation, de prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes, notamment les changements climatiques, la nutrition, la pauvreté et les inégalités, et de respecter et promouvoir le droit international humanitaire.

L'Irlande est déterminée à relever ces défis en partenariat avec d'autres pays. Nous nous sommes engagés à porter nos dépenses de développement à 0,7% de notre produit intérieur brut d'ici à 2030. Nous sommes déterminés à faire en sorte qu'une part aussi importante que possible de nos dépenses humanitaires ne soit pas

affectée et soit pluriannuelle, ce qui permettra à nos partenaires de planifier efficacement et de canaliser les ressources là où les besoins sont les plus grands. Nous croyons également à une réponse multilatérale et appuyons fermement l'action du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et du Fonds central pour les interventions d'urgence. Les défis auxquels nous sommes confrontés sont énormes, tant par leur ampleur que par leur complexité. Ce n'est qu'en œuvrant de concert que nous pourrions espérer les relever.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : La délégation ukrainienne s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne et tient à formuler plusieurs observations à titre national.

Aucun pays n'est à l'abri du risque d'une urgence humanitaire, qui implique souvent la mort, des déplacements de population ou des destructions à grande échelle. En 2019, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), près de 132 millions de personnes dans 42 pays à travers le monde auront besoin d'une aide humanitaire, y compris de protection. C'est la raison pour laquelle le renforcement de la coopération internationale pour résoudre les problèmes humanitaires devrait être une des priorités les plus importantes de l'Organisation des Nations Unies. En réagissant rapidement et efficacement aux catastrophes humanitaires, les organismes des Nations Unies contribuent à la reconstruction des pays touchés en ouvrant la voie au relèvement, à la croissance et à la stabilité. Malheureusement, les conflits continueront d'être les principaux moteurs des besoins humanitaires en 2019. De nombreuses crises humanitaires se prolongent parce que les progrès réalisés pour s'attaquer à leurs causes profondes sont limités. De fait, la plupart des besoins humanitaires surviennent dans le contexte de ces conflits. Nous pensons donc que les solutions politiques et de maintien de la paix aux conflits prolongés doivent figurer en tête de l'ordre du jour de l'ONU. De nombreux conflits modernes, y compris l'agression étrangère en cours contre mon pays, sont souvent exacerbés par d'autres États qui poursuivent leurs propres intérêts politiques. Ces derniers ne se préoccupent pas de la situation humanitaire dans les régions touchées par le conflit et leur motivation à conclure un accord de paix ne cesse de diminuer.

L'Ukraine s'est portée coauteur de tous les projets de résolutions humanitaires qui doivent être adoptés aujourd'hui, et mon pays accorde une importance

particulière à cette question. Les presque cinq années de conflit armé causées par l'agression russe en cours dans l'est de l'Ukraine ont entraîné une crise humanitaire longue et complexe. L'Organisation des Nations Unies estime qu'environ 3,5 millions d'Ukrainiens vulnérables touchés par l'incursion russe auront un besoin urgent d'aide humanitaire et de protection au cours de l'année à venir. Plus d'1,5 million d'Ukrainiens sont officiellement des personnes déplacées dans leur propre pays. Selon l'ONU, cette région est désormais une des zones les plus infestées de mines dans le monde. Il existe également toute une série de menaces qui pourraient conduire à une nouvelle détérioration de la crise humanitaire prolongée dans la région, en particulier celles liées aux infrastructures critiques. Si l'agression russe se poursuit, elle pourrait également entraîner une catastrophe environnementale et humanitaire, et c'est pourquoi la cessation des hostilités demeure essentielle pour permettre une intervention humanitaire efficace et la protection des civils et du personnel humanitaire.

Le Gouvernement ukrainien poursuit ses efforts visant à alléger les souffrances des citoyens ukrainiens affectés par l'agression russe, en particulier des personnes déplacées. Nous nous concentrons actuellement sur la résolution des grands problèmes systémiques liés à l'intégration sociale et à l'adaptation des personnes déplacées, ainsi que sur l'étude des meilleures pratiques pour leur intégration dans leurs communautés d'accueil. Dans ce contexte, le Gouvernement ukrainien a approuvé un programme national de relèvement et de consolidation de la paix dans les régions de l'est du pays, dont l'objectif principal est de promouvoir le développement socioéconomique des communautés concernées et de renforcer leurs capacités et la stabilité sociale. Nous avons mis au point une plateforme en ligne moderne et novatrice pour le relèvement socioéconomique afin de faciliter le suivi opérationnel des projets de remise en état des infrastructures ainsi que le développement et le soutien des communautés dans les zones contrôlées par le Gouvernement. Cette plateforme va permettre aux autorités de répondre rapidement aux défis et problèmes que rencontre la population dans l'est de l'Ukraine et faciliter l'assistance des organisations humanitaires internationales. Le Gouvernement ukrainien coordonne également des programmes de déminage et met en œuvre des projets de déminage humanitaire qui informent les citoyens vivant dans les zones proches de la ligne de contact des activités de déminage et des règles de conduite à suivre dans les situations impliquant des

objets explosifs, en plus de fournir d'autres formes d'assistance.

L'Ukraine est reconnaissante de l'aide fournie par le système des Nations Unies à des millions de personnes dans le besoin. Nous remercions le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF, l'OCHA et d'autres organismes et partenaires bilatéraux, en particulier l'Union européenne, les États-Unis, le Canada, la Suède, la Norvège, le Japon, l'Estonie et de nombreux autres pays, ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations non gouvernementales, pour leur appui crucial à l'Ukraine. Nous sommes tout particulièrement reconnaissants à l'OCHA d'avoir perfectionné son plan de réponse humanitaire, qui pour la première fois permettra une planification sur deux ans. Nous espérons que cette approche contribuera à répondre aux besoins humanitaires urgents des personnes les plus vulnérables et permettra de les réduire, en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience.

Pour compléter ces efforts, le Président ukrainien, M. Poroshenko, a lancé une initiative visant à mobiliser l'aide humanitaire internationale en créant des parrainages par des pays européens de villes et villages touchés par le conflit. L'objectif est de renforcer et d'accélérer leur reconstruction et leur réhabilitation, et nous invitons nos partenaires à souscrire à cette initiative et à l'optimiser. En outre, à la suite du récent acte d'agression de la Russie en mer d'Azov, l'Ukraine a dû intensifier ses efforts pour atténuer les effets négatifs de la situation sur le développement socioéconomique de la région ukrainienne entourant la mer d'Azov. Nous apprécions grandement une aide internationale dans ce domaine également, notamment par le biais d'un engagement actif dans des projets concrets que nous avons déjà partagés avec nos partenaires.

Pour terminer, je voudrais souligner une fois encore qu'aucune aide humanitaire ne peut remplacer les solutions politiques et de développement à long terme, qui sont cruciales pour les populations en crise.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Le monde est confronté à une tendance à l'augmentation des besoins humanitaires, tant en termes de financement nécessaire pour y répondre que de nombre de personnes touchées. *L'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2019* récemment publié détaille, par exemple, le nombre croissant de personnes déplacées par les conflits, le coût humain élevé des

catastrophes naturelles et des changements climatiques, l'augmentation de l'insécurité alimentaire et le fait que les crises humanitaires touchent davantage de personnes et pendant de plus longues périodes. Comme je l'ai dit en juin dans le cadre du débat du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires, nous avons plus que jamais besoin d'une assistance rapide si nous voulons répondre à des besoins humanitaires aussi complexes. Lors du sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants, qui s'est tenu en 2016 (voir A/71/PV.3 et suivants), le Premier Ministre Shinzo Abe avait déclaré que le Japon fournirait une assistance d'environ 2,8 milliards de dollars entre 2016 et 2018 sous forme d'aide humanitaire afin d'aider les réfugiés et les migrants à devenir autonomes et d'assistance aux pays et communautés d'accueil. Il me plaît d'informer l'Assemblée que notre contribution a déjà dépassé cet objectif.

Face à des crises humanitaires croissantes et de plus en plus complexes, nous sommes fermement convaincus que pour répondre efficacement aux besoins humanitaires sur le terrain, il est important d'utiliser l'aide de manière efficace. Le Japon est persuadé que l'approche commune que représente l'établissement d'un lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix est pertinente à cet égard, et nous espérons voir davantage d'exemples de bonnes pratiques sur le terrain, qui nous semblent essentielles pour élargir le soutien à cette approche et promouvoir son application. J'invite les organismes habilités des Nations Unies à intensifier leurs efforts pour consolider ce lien sur le terrain.

En ce qui concerne la question des catastrophes naturelles, qui peuvent déclencher des crises humanitaires et attiser des situations de conflit, le Japon accorde une importance particulière à la réduction des risques de catastrophe. Je me réjouis des références faites, dans certains des projets de résolution présentés aujourd'hui, à la nécessité de mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030, et je tiens à rappeler qu'il importe de prendre en compte la dimension de réduction des risques de catastrophe dans les opérations d'aide humanitaire de manière à prévenir de nouveaux risques de catastrophe et réduire ceux existants.

Enfin, je voudrais aviser tous les États Membres de l'ONU qu'en août 2019, le Japon accueillera la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, à Yokohama. Nous

demandons à la communauté internationale de coopérer au renforcement de l'appui à l'Afrique en vue de réduire ses vulnérabilités et de renforcer ses capacités de résistance afin de favoriser son développement.

Je souhaite, pour terminer, rappeler une fois encore la volonté du Japon de poursuivre le renforcement de son action dans le domaine de l'aide humanitaire, en mettant l'accent sur les besoins humanitaires sur le terrain et sur des approches efficaces, afin de parvenir à des résultats tangibles et d'être utile aux personnes dans le besoin, et ce faisant en plaçant la sécurité humaine au centre de notre action.

M^{me} Melfald (Norvège) (*parle en anglais*) : L'ampleur et la complexité des crises humanitaires actuelles sont sans précédent. Par conséquent, nous devons intensifier nos efforts collectifs dans plusieurs domaines. Nous nous associons aux efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer l'ONU, renforcer la coopération internationale et promouvoir des partenariats qui apporteront des solutions plus durables aux millions de personnes touchées par les crises humanitaires. Des partenariats plus solides entre les communautés hôtes, le système des Nations Unies, les banques multilatérales de développement et la société civile sont indispensables à une intervention plus efficace et plus responsable. Les projets de résolution dont nous débattons aujourd'hui doivent rendre compte de ces partenariats et apporter une réponse commune. J'aimerais revenir sur quatre points particulièrement importants.

Premièrement, les crises humanitaires se résument de plus en plus à des crises de protection et d'accès. Les parties aux conflits méconnaissent souvent le droit international humanitaire et les principes humanitaires. Les attaques contre des établissements de santé et des écoles sont devenues monnaie courante. La communauté internationale doit condamner fermement ces attaques et prendre des mesures efficaces pour y mettre fin. Nous devons assumer notre responsabilité de protéger les enfants des conflits armés, en protégeant notamment les écoles, les universités, les étudiants et les enseignants des attaques.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que la sécurité et les droits humains des femmes et des enfants soient respectés. Il devrait s'agir là d'une nécessité impérieuse et d'une priorité dans les interventions humanitaires. Nous devons encourager la participation des femmes et des organisations de femmes et lutter davantage contre la violence sexuelle et sexiste.

Troisièmement, nous devons redoubler d'ardeur pour régler la question des déplacements forcés et les réduire. Avec le Pacte mondial sur les réfugiés, la réponse internationale aux réfugiés connaît un regain d'intérêt important. Toutefois, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays n'ont pas jusqu'à présent bénéficié du même niveau d'attention, bien qu'il ne fasse aucun doute que les besoins en matière d'aide et de protection humanitaires sont en augmentation. Les stratégies visant à trouver des solutions pour les personnes déplacées, y compris en coopération avec les agents du développement, devraient être une préoccupation majeure pour l'ensemble des Nations Unies en 2019 et au-delà.

Enfin, nous devons continuer à accroître l'efficacité de l'aide humanitaire et placer les populations au centre de notre réponse. Au début de cette année, la Norvège a présenté sa nouvelle stratégie humanitaire, qui constituera la base de sa politique humanitaire et de son appui financier dans les années à venir. Elle prévoit un financement plus souple et des engagements pluriannuels pour permettre une intervention humanitaire prévisible, adaptée et peu onéreuse. Nous appuyons fermement le Fonds central pour les interventions d'urgence et les fonds humanitaires communs basés dans les pays. Le système humanitaire fera face à d'immenses défis dans les années à venir dans un contexte d'aggravation et de prolongation des crises et de restrictions budgétaires. Nous sommes déterminés à œuvrer de concert pour relever ces défis.

Je voudrais, pour terminer, témoigner notre vive reconnaissance et notre profonde gratitude aux facilitateurs des divers projets de résolution, qui ont consacré leur temps et leur énergie à cette tâche et rassemblé les États Membres afin d'aboutir à une réponse renforcée et commune.

M. Hawke (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Il y a deux ans, lorsque la Nouvelle-Zélande a fait une déclaration lors du débat de l'Assemblée générale consacré aux affaires humanitaires (voir A/71/PV.56), elle a déploré l'augmentation des besoins humanitaires mondiaux, les conséquences du conflit en Syrie sur les civils et les violations flagrantes du droit international humanitaire dont nous étions témoins. Malheureusement, la situation n'a guère évolué en 2018. Les besoins humanitaires mondiaux sont plus importants que jamais et continuent d'être le résultat d'un manque de volonté politique nécessaire pour prévenir et mettre fin aux conflits armés et respecter les

règles de la guerre qui sont expressément conçues pour limiter la souffrance humaine.

Le coût humain du conflit armé en 2018 est profondément préoccupant. Le fait que dans un seul pays 14 millions de personnes soient au bord de la famine devrait nous inciter tous ici à mettre tout en œuvre pour préserver la dignité humaine, trouver des solutions politiques aux conflits et militer en faveur d'une paix durable pour tous. Dans divers conflits armés récents et en cours, nous constatons les effets dévastateurs de l'emploi d'armes explosives lourdes dans des zones peuplées. Il faut que des mesures soient prises pour éviter que des civils ne soient blessés accidentellement ou, du moins, pour en réduire le nombre. Si l'on ne peut pas réduire suffisamment les risques auxquels sont exposés les civils, il faut éviter l'emploi de ces armes dans les villes.

La Nouvelle-Zélande est profondément préoccupée par l'indifférence à l'égard de la protection dont le personnel humanitaire, notamment le personnel médical, est en droit juridiquement de bénéficier. Nous condamnons fermement tous les actes de violence, les attaques et les menaces contre le personnel humanitaire, ainsi que les attaques contre les hôpitaux et les installations sanitaires.

Alors que les conflits armés et la violence continuent d'alimenter les besoins humanitaires mondiaux, les changements climatiques deviennent avec la même intensité un problème humanitaire. Nation insulaire du Pacifique, la Nouvelle-Zélande est parfaitement consciente de la menace que font peser les changements climatiques. Le Pacifique subit actuellement les conséquences des changements climatiques, qui vont d'une élévation du niveau des mers à une intensité et une fréquence accrues d'événements météorologiques extrêmes, tels que les cyclones, les inondations et les sécheresses. Notre humanité doit se mesurer non seulement par la façon dont nous réagissons aux effets des changements climatiques, mais aussi par la façon dont nous traitons avec sérieux ses causes profondes. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande défend les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui visent à permettre au monde de mettre fin aux émissions de carbone dans la seconde moitié de ce siècle.

Il est extrêmement important de veiller à ce que les droits sexuels et procréatifs des femmes et des filles dans les situations humanitaires soient respectés sur la base du projet de résolution d'ensemble

humanitaire présenté cette année (A/73/L.61). Toutes les personnes, notamment celles qui se trouvent dans des situations humanitaires, ont droit à la santé sexuelle et procréative. Les soins de santé sexuelle et reproductive doivent être disponibles dès le début d'une crise. La Nouvelle-Zélande défendra toujours avec fermeté la santé et les droits des femmes et des filles en matière de sexualité et de procréation, car sans cela, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ne peuvent tout simplement pas être garanties. Nous nous réjouissons que le projet de résolution d'ensemble sur l'aide humanitaire fasse référence à l'importance de la participation des personnes handicapées aux prises de décision en matière humanitaire. Nous tenons, en particulier, à souligner le rôle des femmes et des jeunes personnes handicapées et la nécessité de renforcer leur aptitude à diriger et à prendre des décisions.

À l'aube de 2019, les perspectives humanitaires mondiales sont inquiétantes et le nombre de personnes ayant besoin d'une aide vitale ne cesse d'augmenter. Le système humanitaire doit continuer de s'adapter pour préserver son efficacité et la renforcer. Les personnes frappées par les conflits et les catastrophes attendent de nous que nous honorions tous notre engagement commun en faveur de l'humanité et d'une paix durable.

M. Awad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Chaque année, nous nous retrouvons ici pour réaffirmer l'obligation humanitaire, éthique et juridique qui est la nôtre de fournir une aide essentiellement humanitaire à tous ceux qui en ont besoin, sans discrimination, politisation ou chantage, conformément aux principes humanitaires auxquels nous croyons tous. Je tiens, à ce propos, à souligner une fois de plus l'attachement du Gouvernement de la République arabe syrienne à sa position de principe intangible, à savoir que l'aide humanitaire doit être acheminée à tous ceux qui en ont besoin, sans discrimination et dans le respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs à la fourniture d'une aide humanitaire dans les situations d'urgence, comme cela est énoncé dans la résolution 46/182. J'insiste en particulier sur le respect dû à la souveraineté nationale et au rôle de l'État concerné dans la supervision de l'acheminement et de la distribution de l'aide humanitaire dans ses territoires, et sur les principes d'impartialité, d'intégrité et de non-politisation.

Le comportement de certains gouvernements d'États qui se sont portés coauteurs de projets de résolution sur l'aide humanitaire présentés à l'Assemblée,

ainsi que de certains responsables de la coordination de l'aide humanitaire, au premier rang desquels le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, donne à penser qu'ils sont surtout animés par la volonté de politiser l'action humanitaire et de dissimuler, par des agissements honteux, les raisons fondamentales de la plupart des crises humanitaires. De même, ils exploitent les résolutions portant sur l'action humanitaire pour s'ingérer dans les affaires intérieures des États, faisant fi de certaines des difficultés auxquelles l'action humanitaire est confrontée, notamment le fait que le financement des activités humanitaires à l'ONU a été réduit. Tout cela a pour conséquence de vider les actions humaines de leur contenu, nous obligeant à conclure que l'unique moyen de régler une crise humanitaire consiste avant tout à en éliminer les causes profondes réelles et leurs incidences, sans politisation ni deux poids, deux mesures. C'est dans cet esprit que je souhaite faire les commentaires suivants.

En ce qui concerne tout d'abord la question de l'occupation étrangère, l'insistance de certaines délégations à exclure toute référence dans le projet de résolution (A/73/L.61) sur la coordination de l'aide humanitaire à l'occupation étrangère en tant que situation nécessitant une aide humanitaire, montre les raisons malveillantes qui inspirent de telles manœuvres. L'objectif est que le projet de résolution ne soit ni complet ni équilibré et ne réponde pas aux préoccupations de la plupart des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi il importe de rappeler que la Palestine, le Golan syrien occupé et les autres territoires arabes occupés depuis 1967 sont toujours sous occupation israélienne, entraînant de temps à autre de nouvelles crises humanitaires.

Ma deuxième observation porte sur la lutte contre le terrorisme. Le fait qu'il soit fait référence dans le projet de résolution A/73/61 aux activités terroristes comme étant l'une des causes principales des crises humanitaires, et qu'après des années de négligence, ces actes aient été condamnés dans la résolution 71/129, adoptée il y a deux ans, sur la sécurité du personnel humanitaire – constitue une avancée importante. Les États ont enfin admis que la violence, la pauvreté et les catastrophes ne sont pas les seules causes des déplacements et des crises humanitaires, et qu'il existe une autre cause profonde commune à toutes ces crises : le terrorisme. Toutefois, malgré le pas important qui a été franchi, cela ne suffit pas, certains États refusant d'admettre que le terrorisme est la cause fondamentale de différentes crises humanitaires, que ce soit dans mon

pays, la Syrie, ou dans d'autres pays de notre région et au-delà. L'hystérie terroriste dont le monde est témoin et qui a entraîné la mort de civils innocents dans le monde entier en est la meilleure illustration. Nous avons fermement condamné cette attitude et mis en garde depuis longtemps contre ses conséquences.

Ma délégation réitère donc que le terrorisme est la cause principale des souffrances du peuple syrien, notamment les femmes et les enfants. La lutte contre le terrorisme doit s'appuyer sur la coopération et la coordination avec le Gouvernement syrien, qui combat le terrorisme au nom du monde entier avec l'aide de pays amis. Nous appelons les Nations Unies à faire pression sur les États Membres qui soutiennent les groupes terroristes armés dans mon pays pour qu'ils cessent de financer et d'appuyer ces groupes, en particulier Daech et le Front el-Nosra, ainsi que toute autre organisation terroriste figurant sur la liste des terroristes établie par le Conseil de sécurité. Ils continuent d'être les principaux bénéficiaires de l'aide humanitaire fournie par l'intermédiaire du Mécanisme de contrôle international, impartial et indépendant des Nations Unies en République arabe syrienne, un mécanisme politisé, illégitime et inefficace, qui constitue une violation grave de la souveraineté de mon pays et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Ma troisième observation a trait aux graves conséquences découlant de mesures économiques coercitives unilatérales. L'ONU a toujours rejeté et condamné l'imposition de telles mesures, qui sont illégitimes et ont des conséquences catastrophiques pour l'économie des États et le bien-être de leur population. Chacun sait que le Secrétaire général publie chaque année un rapport portant sur les conséquences économiques et sociales de ces mesures. Chaque année, l'Assemblée générale adopte des résolutions par consensus qui condamnent clairement l'imposition de telles mesures. Un Rapporteur spécial sur les effets négatifs de ces mesures suit de près leurs effets et tient les États Membres constamment informés du caractère illégitime et illégal de leur imposition en dehors de la compétence du Conseil de sécurité. Néanmoins, hélas, certains gouvernements continuent d'ignorer ces faits, rejetant toute référence dans les résolutions humanitaires aux incidences négatives de ces mesures sur l'aide humanitaire. Aujourd'hui encore, les États-Unis, l'Union européenne et d'autres États continuent d'imposer de telles mesures à la Syrie et à de nombreux autres États, en dehors du mandat de l'ONU, en dépit des appels et des demandes répétées de la communauté

internationale en vue de leur levée immédiate. Ces mesures ont des incidences catastrophiques sur l'économie syrienne et les moyens de subsistance des Syriens. Elles ont contraint des centaines de milliers de Syriens à fuir leur pays d'origine et ont eu une incidence profonde sur les plans d'intervention d'urgence dans les domaines de la santé et de l'aide humanitaire en Syrie. Ces mesures vont incontestablement à l'encontre de la Charte des Nations Unies, de la légitimité internationale et des nobles objectifs de développement durable que nous cherchons tous à atteindre. Elle constitue un acte d'agression contre le bien-être du peuple syrien et son aspiration à mener une vie normale.

M^{me} Nemroff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La semaine dernière, les Nations Unies ont publié l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2019*. Les chiffres relatifs aux besoins humanitaires dans le monde donnent à réfléchir. Plus de 135 millions de personnes dans le monde auront besoin d'une assistance humanitaire dans l'année à venir. Les Nations Unies estiment à environ 22 milliards de dollars la somme nécessaire pour répondre aux besoins les plus élémentaires des personnes vulnérables dans le monde.

Les conflits demeurent la cause première des besoins humanitaires. Une période prolongée de violence oblige des personnes à fuir leur foyer, les empêche d'avoir accès à une alimentation suffisante et les prive de leurs moyens de subsistance. Il s'agit notamment de situations dans lesquelles les gouvernements ne s'acquittent absolument pas de leur responsabilité première, qui est de protéger les droits et le bien-être de leurs citoyens. L'insécurité alimentaire est également en hausse, le nombre de personnes confrontées à une insécurité alimentaire de crise est passé de 80 millions à 124 millions en deux ans seulement.

Face à ce besoin urgent, les États-Unis sont fiers d'être chef de file mondial en matière d'aide humanitaire. Au cours de l'exercice 2018, les États-Unis sont restés le premier donateur mondial d'aide humanitaire, fournissant plus de 8 milliards de dollars d'aide humanitaire dans le monde. Bien que le financement de l'aide humanitaire fasse l'objet de graves dysfonctionnements, nous sommes rassurés de voir d'autres pays donateurs augmenter leurs contributions. L'année 2018 est sur le point d'atteindre un niveau record en matière de financement humanitaire, et nous saluons le fait que la notion de partage du fardeau soit devenue une réalité.

En plus de fournir les ressources financières essentielles, nous devons continuer à coordonner nos efforts dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement, de la politique et de la sécurité. En nous appuyant sur notre rayonnement, notre influence et notre expérience dans ce domaine, nous travaillons en partenariat pour élaborer des stratégies efficaces destinées à régler les problèmes et plaider au plus haut niveau un appui aux interventions sur le terrain, ainsi que pour faire en sorte que les besoins et les voix des personnes déplacées ne soient pas oubliés. Nous avons notamment la responsabilité de faire pression sur les gouvernements et les parties à un conflit pour qu'ils respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international. Cela suppose également que nous poursuivions le travail entamé de longue date pour veiller avec vigilance à ce que les incidences humanitaires des crises, comme au Yémen, au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo, continuent de figurer à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et faire en sorte que nous soyons toujours la voix de ceux qui sont souvent oubliés.

Par le truchement de ces projets de résolution, l'Assemblée générale peut et doit envoyer un message important exprimant sa préoccupation et sa solidarité aux nombreuses personnes courageuses qui, au péril de leur vie, apportent une aide humanitaire aux millions de personnes qui, dans le monde entier, subissent les conséquences de catastrophes naturelles, de conflits armés et autres crises. Ces dernières années, il y a eu beaucoup trop de blessés et de morts parmi le personnel humanitaire s'occupant de personnes dans le besoin. Nous leur sommes reconnaissants pour leur dévouement, leur compassion et, dans certains cas, leur sacrifice ultime. Nous appelons également les États Membres et les parties à un conflit à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, y compris le droit des civils à bénéficier d'une aide, et à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour veiller au respect des principes d'indépendance et de neutralité qui régissent l'action des organisations humanitaires.

Dans les projets de résolution sur lesquels nous allons nous prononcer aujourd'hui (A/73/L.18/Rev.1, A/73/L.51, A/73/L.53 et A/73/L.61), l'Assemblée réaffirme le rôle vital joué par les Nations Unies pour répondre aux besoins humanitaires dans le monde. Elle rappelle les mesures que l'ONU et d'autres organisations de secours peuvent prendre pour mieux aider ceux qui en ont besoin et pour faire en sorte que les ressources

limitées soient utilisées le mieux possible. Les projets de résolution précisent également comment les États Membres peuvent appuyer plus efficacement l'action humanitaire visant à sauver des vies et réaffirment l'importance du droit international et des normes visant à protéger les personnes touchées par les conflits et les catastrophes.

Les États-Unis restent déterminés à soutenir les personnes qui en ont le plus besoin, qu'elles soient victimes d'un conflit, comme en Syrie, qu'elles survivent à une catastrophe naturelle ou s'en relèvent. Les États-Unis estiment que les femmes doivent avoir un accès égal aux soins de santé, notamment dans les situations d'urgence humanitaire. Les États-Unis sont non seulement le premier donateur humanitaire au monde, mais également le premier donateur bilatéral en matière de santé procréative et de planification familiale volontaire. Nous estimons que dans les situations d'urgence humanitaire, l'accès des femmes aux soins de santé peut sauver des vies et doit, autant que possible, être disponible dès le début d'une urgence. Nous pensons également que l'on ne doit pas considérer l'avortement ou la promotion de l'avortement comme une méthode de planification familiale. Aussi, afin de répondre à cette préoccupation, nous avons proposé un amendement au paragraphe 59 du projet de résolution A/73/L.18/Rev.1, intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ». De même, dans le projet de résolution A/73/L.61, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies », ma délégation a proposé d'apporter des modifications aux paragraphes 58 et 59 de son dispositif. Ces modifications figurent dans les documents A/73/L.64 et A/73/L.65, respectivement.

Les États-Unis restent fermement attachés à leur rôle multiforme de chef de file de la diplomatie et de l'action humanitaires dans le monde. Nous continuerons d'améliorer la coordination et l'efficacité de l'acheminement de l'aide humanitaire destinée aux millions de personnes dans le monde qui ont besoin d'aide en cas de conflit ou d'autres tragédies.

M. Rahman (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh attache une grande importance à l'aide humanitaire et aux secours d'urgence des Nations Unies et continue d'appuyer les efforts internationaux visant à contribuer à l'avènement de sociétés et de

nations résilientes face aux défis humanitaires. La résolution 46/182 demeure la clef de voûte de tous ces efforts. Un engagement constructif et la coordination des gouvernements nationaux sont essentiels pour faciliter l'aide humanitaire internationale.

L'aide humanitaire internationale doit satisfaire aux principes fondamentaux d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Il faut améliorer la cohérence et la coordination entre les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes concernées afin d'encourager un esprit de collaboration aux fins d'une même humanité unique. Il convient d'éviter toute politisation injustifiée des questions humanitaires et, partant, la création d'obstacles à l'octroi d'une aide vitale au moment où elle est le plus nécessaire. Les interventions humanitaires doivent être prévisibles, rapides, opportunes et plus efficaces.

Ces dernières années, nous avons été témoins d'une demande forte et constante en matière de secours d'urgence et d'aide humanitaires dans le monde entier. Pour venir en aide aux 135 millions de personnes dans le besoin, un budget de 23,5 milliards de dollars est nécessaire. Par son engagement politique en faveur du bien commun, le Bangladesh augmente considérablement sa modeste contribution au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

La mise en œuvre du développement durable grâce à l'engagement sans exclusive des acteurs concernés peut s'avérer être une réponse efficace à de nombreuses crises humanitaires, y compris celles liées aux déplacements forcés. La communauté internationale doit entreprendre des activités de développement axées sur le renforcement de la résilience et la réduction de la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire. Il est impératif d'assurer une meilleure coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement pour permettre une transition sans heurt de la phase des secours à celle du développement. Les causes profondes qui nuisent à l'efficacité de l'aide humanitaire doivent être traitées dans leur globalité. Il convient de faire preuve de discernement dans la répartition de l'aide financière destinée à l'action humanitaire et au développement, sans compromettre leurs priorités respectives.

Le Bangladesh reconnaît l'importance de la phase de l'aide d'urgence à la préparation et au renforcement de la résilience. Dans le plein respect des conditions nationales et des besoins réels sur le terrain, la communauté internationale devrait mettre sur pied des mécanismes destinés à fournir un appui financier

pluriannuel, souple, durable et renforcé ainsi que les compétences, technologies et produits connexes. Nous reconnaissons également le rôle central des femmes en tant que premiers intervenants et la nécessité de renforcer encore l'élaboration de politiques tenant compte des sexospécificités en matière de réduction et d'atténuation des risques de catastrophe.

L'Assemblée est sans aucun doute consciente de la crise humanitaire des Rohingya, l'une des crises de ce type dont l'évolution a été la plus rapide. Elle a été imposée au Bangladesh, qui abrite 1,1 million de Rohingya déplacés de force après avoir fui l'État Rakhine au Myanmar pour s'installer sur notre territoire. Dans les limites de nos moyens, nous mettons tout en œuvre pour leur apporter un soutien humanitaire, mais ce n'est pas suffisant. Nous saluons l'appui apporté par les mécanismes humanitaires internationaux, en particulier les organismes habilités des Nations Unies, pour répondre aux besoins criants des Rohingya. Nous leur demandons également instamment d'agir dans un esprit de partage des responsabilités et du fardeau. Un accès humanitaire sans entrave à l'État Rakhine est également crucial.

Le Bangladesh est préoccupé par le refus de l'accès humanitaire dans de nombreuses situations de conflit. Nous condamnons les attaques armées aveugles menées contre le personnel et les convois humanitaires, le personnel médical, le personnel de maintien de la paix et les infrastructures civiles indispensables aux opérations humanitaires. Nous exhortons toutes les parties aux conflits à s'abstenir de telles attaques, restrictions et entraves. Nous soulignons également l'importance d'une information reposant sur des données factuelles, gage de probité et de respect du principe de responsabilité en cas de violence signalée. Nous avons noté avec satisfaction les améliorations qui ont été apportées par le système humanitaire des Nations Unies pour faire face à la violence sexuelle et sexiste dans les situations d'urgence humanitaire.

Du fait de son exposition aux changements climatiques et aux catastrophes, le Bangladesh continue de contribuer de manière substantielle à la réduction des risques de catastrophe, la prévention, l'atténuation et les secours, en s'appuyant sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques internationales. Conformément à notre engagement de partager notre expérience et nos innovations locales avec d'autres pays se trouvant dans une situation analogue, nous nous sommes efforcés ces

derniers temps de soutenir les populations touchées par les catastrophes dans les pays voisins.

Le Gouvernement bangladais a créé un comité national sur le droit international humanitaire afin de permettre une diffusion plus large et une meilleure sensibilisation parmi notre population, avec l'appui du Comité international de la Croix-Rouge. Sur le plan international, nous restons déterminés à promouvoir la sensibilisation aux besoins humanitaires des personnes déplacées du fait des changements climatiques, en particulier dans les contextes transfrontières. Actuellement, le Bangladesh préside la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, auparavant appelée Initiative Nansen. Nous attendons avec intérêt de renforcer la coordination et la cohérence entre les entités compétentes des Nations Unies et les autres parties prenantes afin d'encourager davantage le dialogue sur cette nouvelle question.

Enfin, nous remercions tous les facilitateurs pour leur travail diligent sur les projets de résolution A/73/L.18/Rev.1, A/73/L.51, A/73/L.53 et A/73/L.61, que ma délégation se réjouit d'appuyer.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Ordre souverain de Malte.

M. De Rojas (Ordre souverain de Malte) (*parle en anglais*) : L'Ordre souverain de Malte tient à exprimer sa gratitude pour l'occasion qui lui est offerte de prendre la parole aujourd'hui. En tant qu'organisation humanitaire vieille de 900 ans, avec des projets dans 120 pays, qui s'engage à défendre la dignité humaine et à venir en aide aux plus vulnérables, nous sommes heureux de nous associer aux remerciements adressés à tous ceux qui, quotidiennement et partout dans le monde, viennent en aide aux blessés, malades, nécessiteux, marginalisés et oubliés. Je tiens également à féliciter l'Assemblée d'avoir achevé ses débats sur les projets de résolution à caractère humanitaire présentés cette année (A/73/L.18/Rev.1, A/73/L.51, A/73/L.53 et A/73/L.61). C'est une grande réussite que, année après année, les divergences de vue soient de plus en plus mises de côté face à la souffrance de tant de personnes dans le monde entier.

Cette année en particulier nous a montré une fois de plus à quel point l'aide humanitaire est nécessaire. *L'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2019* et les *Données et tendances humanitaires mondiales 2018*, récemment compilées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, montrent

clairement que le nombre et la durée des crises humanitaires ont augmenté. Entre 2005 et 2017, leur nombre a presque doublé, et elles durent maintenant en moyenne sept ans ou davantage. Malgré les progrès du développement mondial, une personne sur 70 dans le monde est confrontée à une crise et un besoin urgent d'aide humanitaire. L'année prochaine, les besoins humanitaires resteront extrêmement élevés, avec quelque 132 millions de personnes dans 42 pays à travers le monde ayant besoin d'aide et de protection, comme l'ont d'ailleurs indiqué de nombreux orateurs avant moi. Face à ces chiffres inquiétants, nous ne devons pas relâcher nos efforts pour encourager une coopération fiable, un engagement à long terme et une responsabilité crédible dans la fourniture de l'aide humanitaire internationale.

On ne le répétera jamais assez : les violations du droit international humanitaire doivent cesser. Pour cette seule année, 700 travailleurs de la santé ont été attaqués et 230 établissements de santé ont été détruits ou endommagés. La capacité d'entités telles que l'Ordre de Malte à fournir une aide humanitaire neutre, impartiale et apolitique dépend essentiellement de la sûreté et de la sécurité pour notre personnel et ceux qui sollicitent leur aide. Les attaques délibérées contre des hôpitaux, des écoles, des chaînes d'approvisionnement humanitaire et d'autres crimes analogues sont profondément préoccupantes et tout simplement inacceptables. Tout aussi cruciale est la nécessité d'un accès rapide et sans entrave aux populations dans le besoin. Nous avons constaté avec satisfaction que, lors des négociations de cette année, un nombre important d'États ont continué de réclamer des améliorations dans ce domaine.

De même, nous sommes heureux de constater que la communauté internationale a engagé un dialogue sur les mesures antiterroristes qui peuvent parfois entraver l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous demandons instamment à tous de veiller à ce que ces politiques n'aient pas d'effets négatifs indésirables, par exemple en restreignant indûment l'accès à certaines zones et à certains groupes ou même en criminalisant les activités et le personnel médicaux et humanitaires.

Nous avons tous ici, à l'ONU, l'immense privilège de vivre quotidiennement dans un climat de paix et de sécurité relatif, même si nous devrions reconnaître ensemble avec humilité que nous ne sommes pas tellement plus protégés que les 130 millions de personnes et plus qui ont déjà besoin d'une aide humanitaire. À tout moment, les conflits armés, les

catastrophes naturelles ou les changements climatiques peuvent faire de nous l'un d'entre eux. Ne relâchons donc pas nos efforts pour améliorer les cadres juridiques, le climat politique et l'application du droit international humanitaire, dans un esprit de coopération et de solidarité internationales véritables.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Comité international de la Croix-Rouge.

M. Mardini (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : Certains États ont de solides antécédents en matière de collaboration dans l'esprit du multilatéralisme humanitaire. Ce mois-ci, des États se sont réunis en Russie pour célébrer le cent cinquantième anniversaire de la Déclaration de Saint-Petersbourg à l'effet d'interdire l'usage de certains projectiles en temps de guerre. L'année prochaine, nous célébrerons le soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève de 1949.

Les règles humanitaires des quatre Conventions de 1949 ont été négociées sur la base de l'expérience des populations en matière de conflits armés en tant que combattants, civils et personnes hors de combat. Des millions de personnes qui souffrent aujourd'hui de conflits armés ont besoin que cette tradition de multilatéralisme humanitaire se perpétue. Aujourd'hui, nous appelons l'attention sur trois besoins humanitaires prioritaires auxquels les États doivent répondre.

Premièrement, tous les États doivent garantir la sécurité physique et la sûreté des civils. Cela est particulièrement important pour tout État qui soutient d'autres États ou des groupes armés non étatiques dans une guerre de coalition. Les États qui fournissent des armes aux belligérants ont la responsabilité particulière de veiller au respect du droit international humanitaire. La position de ces États doit être ferme : ils ne doivent pas transférer d'armes lorsque des violations graves sont manifestement commises ou lorsqu'il existe un risque important qu'elles soient commises.

Deuxièmement, les États doivent empêcher que des personnes ne disparaissent, élucider leur sort et apporter des réponses aux familles. Aujourd'hui, nous assistons à une crise mondiale des personnes disparues. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) traite un nombre considérable de cas de personnes disparues, quelque 100 000 personnes, et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Nous appelons les États à s'acquitter de leurs obligations en ce qui concerne la

prévention des disparitions dans les conflits armés, y compris dans les lieux de détention. Nous appelons les États à saisir l'occasion offerte par le projet du CICR sur les personnes disparues pour relever ce défi de façon collective et avec détermination.

Troisièmement, les États doivent prendre conscience que les conflits armés sont préjudiciables à la santé mentale et physique. À ce propos, nous appelons à un élan multilatéral. Plusieurs États se font déjà les champions d'une intervention humanitaire plus importante. Nous demandons à tous les États de partager leur savoir-faire et leurs ressources afin de relever ce défi mondial.

Chacune de ces trois questions prioritaires revêt une dimension multigénérationnelle. La conduite d'hostilités dans la méconnaissance du droit international humanitaire détruit les sociétés et prive des personnes de foyers, de moyens de subsistance, de santé et d'éducation sur plusieurs générations. Le fait de ne pas rechercher les personnes disparues ou de ne pas s'attaquer aux problèmes de santé mentale résultant d'un conflit peut attiser les tensions sociales et politiques.

Enfin, pour que des organisations humanitaires impartiales comme le CICR puissent travailler en collaboration avec les États et répondre à ces besoins et à d'autres besoins humanitaires urgents, afin de nous permettre de travailler librement et de manière efficace, la confiance et la coopération des États sont indispensables. Les réponses politiques et sécuritaires aux nouvelles menaces mondiales ont de graves répercussions sur l'aptitude des organisations humanitaires impartiales à mener une action humanitaire cohérente et fondée sur des principes.

Le CICR en appelle à tous les États afin qu'ils relèvent le défi urgent que posent les mesures antiterroristes et les régimes de sanctions pour une action humanitaire neutre, impartiale et indépendante. Les organisations humanitaires impartiales ne peuvent pas intervenir rapidement et de manière efficace auprès des populations si l'action humanitaire risque d'être criminalisée ou est entravée par des procédures de sanctions complexes et des mesures antiterroristes. Le CICR comprend et respecte le droit souverain des États de répondre à leurs préoccupations légitimes en matière de sécurité, notamment par des mesures antiterroristes. Toutefois, ces mesures doivent être et rester conformes au droit international, y compris le droit international humanitaire.

De plus en plus, des conditions de financement strictes et une législation antiterroriste rigide vont à l'encontre des engagements que les États ont pris de respecter les principes humanitaires établis de longue date. Cela risque de saper la confiance des personnes concernées et des parties au conflit et de rendre plus précaire la fourniture d'une action humanitaire fondée sur des principes. Nous demandons aux États de veiller à ce que la législation nationale et les régimes internationaux de lutte contre le terrorisme et de sanctions comportent des clauses d'exemption pour les activités humanitaires des organisations humanitaires impartiales. Le CICR est prêt à offrir son expertise humanitaire et juridique aux fins de l'élaboration de nouvelles règles et réglementations en matière de lutte contre le terrorisme.

Le défi consistant à prévenir les conflits, à y faire face et à s'en relever est immense, mais nous disposons déjà d'un nombre suffisant de lois, d'organisations et d'outils opérationnels pour apporter une aide humanitaire durable à des millions de personnes. Le bilan des États en matière de coopération humanitaire est impressionnant sur le plan du droit, des politiques et de la mise en œuvre. Le choix de respecter la loi, de réduire les souffrances et de préserver la dignité humaine est un choix politique qui relève des États membres. Nous appelons tous les États à réitérer leur attachement au multilatéralisme humanitaire en ce moment critique.

Le CICR et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont disposés à jouer leur rôle. Nous attendons avec intérêt de débattre avec les États de ces priorités et d'autres priorités humanitaires importantes à l'occasion de la trentetroisième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui se tiendra à Genève l'année prochaine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M^{me} Ghukasyan (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Au nom de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et de ses 191 sociétés nationales, qu'il me soit permis d'exprimer notre reconnaissance pour l'occasion qui nous est offerte de prendre la parole dans cet important débat.

En 2015, le monde a pris l'engagement de ne laisser personne de côté dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais les besoins humanitaires augmentent à un rythme exponentiel et dépassent les ressources dont nous disposons pour y répondre. Il est donc de plus en plus difficile pour les organisations humanitaires de respecter les engagements du Programme 2030. Malgré tous nos efforts, des millions de personnes continuent d'être laissées de côté dans les interventions humanitaires.

Cette année, nous avons publié notre rapport phare, le *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2018*, sur le thème « Pas de laissés-pour-compte » dans les interventions humanitaires. Le rapport décrit comment, sur les 134 millions de personnes qui ont eu besoin d'une assistance humanitaire en 2018, la communauté internationale est venue en aide à quelque 90 millions de personnes, laissant un déficit de 29 %. Le rapport étudie les raisons pour lesquelles des personnes sont oubliées dans les interventions humanitaires et met en évidence des groupes particuliers qui ne reçoivent pas l'aide dont ils ont besoin. Il demande qu'une plus grande attention soit accordée aux personnes qui en ont le plus besoin, notamment aux personnes handicapées, aux personnes âgées, aux personnes vivant dans des zones reculées et difficiles d'accès du fait d'une présence et d'un accès humanitaire limités, aux personnes sans papiers, aux victimes de violences sexuelles et sexistes, aux migrants irréguliers et aux victimes de violences urbaines, afin de garantir une meilleure assistance.

Le rapport met également en évidence cinq lacunes critiques qui font que tant de personnes sont laissées de côté. Trop de personnes touchées ne sont pas visibles ou sont hors d'atteinte, hors cadre, à court d'argent ou considérées comme étant hors du champ des compétences parce que leurs souffrances ne sont pas considérées comme relevant de la responsabilité du secteur humanitaire. Cela exige un changement dans les approches traditionnelles de l'aide humanitaire, afin de réduire le risque que des personnes vulnérables soient laissées pour compte, en formulant un certain nombre de recommandations. J'aimerais centrer mon propos sur trois de ces recommandations qui sont importantes pour le débat d'aujourd'hui.

Premièrement, la communauté humanitaire internationale devrait faire davantage pour reconnaître et appuyer l'action humanitaire locale. Depuis le Sommet humanitaire mondial de 2016, l'importance d'une aide plus localisée, dans le cadre d'une action au

niveau local, a pris une place considérable dans l'ordre du jour politique international. Cependant, notre souhait et notre volonté, précédemment exprimés, d'appuyer les acteurs locaux ne sont pas encore devenus une réalité. D'où la nécessité impérieuse de repenser notre façon de travailler, laquelle ne reconnaît ni ne prend pas en compte la réponse et l'action menées au niveau local. Pour que le programme de localisation devienne une réalité, les acteurs humanitaires internationaux doivent appuyer et compléter les mécanismes nationaux de coordination existants et redoubler d'efforts pour faire participer les acteurs locaux aux mécanismes internationaux de coordination. Nous devons reconnaître la nécessité de promouvoir un écosystème humanitaire souple, englobant un large éventail d'acteurs et de forces.

Deuxièmement, il faut accroître les investissements et les mesures portant sur les lois et les politiques relatives à l'intelligence climatique, en mettant l'accent sur les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées. Les changements climatiques ne sont pas une préoccupation nouvelle. Les acteurs humanitaires, notamment la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, font face depuis des années à ces risques croissants, en s'attaquant en grande partie à ces risques dans le cadre de leurs activités d'appui aux populations avant, pendant et après les crises. Toutefois, le risque croissant lié aux changements climatiques, qui a été confirmé par le nouveau rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat sur les conséquences d'un réchauffement de la planète de 1,5°C, exige une intensification des mesures d'adaptation et une coopération renforcée entre les acteurs humanitaires et de développement, ainsi qu'avec les climatologues, les donateurs et autres acteurs concernés. Il est nécessaire de poursuivre la réflexion sur les retombées de la science du climat sur ceux qui sont les plus touchés et les plus vulnérables aux effets des changements climatiques.

Il convient également d'aborder la question du financement de l'action humanitaire, en particulier en vue de l'intensification de l'alerte rapide et d'une action rapide et du financement anticipé et fondé sur les prévisions. À cet égard, en tant qu'exécutant et ardent défenseur de la programmation par anticipation depuis 2014, la Fédération internationale se félicite en particulier que le projet de résolution présenté cette année (A/73/L.61) reconnaisse la nécessité d'étudier plus avant et d'élargir les mécanismes de financement fondés sur les prévisions dans le cadre des interventions humanitaires, l'objectif général étant de prévoir, prévenir

et, si possible, réduire la souffrance et la destruction causées par des conditions météorologiques extrêmes.

Troisièmement, tous les acteurs humanitaires devraient adopter une approche participative axée sur la communauté. Il est difficile d'abandonner des personnes lorsqu'on appartient à la même communauté d'origine. C'est pourquoi le rapport plaide en faveur d'une action locale menée par des travailleurs humanitaires locaux vivant et travaillant parmi les personnes qu'ils servent, issus de leurs communautés et qui sont là pour les aider à prendre un nouveau départ.

La solution pour les années à venir consistera à relier le mondial au local, car les problèmes mondiaux, tels que les changements climatiques, augmentent considérablement les risques auxquels nous sommes

confrontés. Ces problèmes continuant de se poser au niveau local, nous devons comprendre les réalités locales afin de trouver les solutions adéquates pour réduire la vulnérabilité. La FICR et ses 191 Sociétés nationales, grâce à leur pouvoir de pénétration dans les communautés, continueront de s'efforcer de rendre les communautés pour lesquelles elles travaillent plus fortes et mieux à même de résister aux chocs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question ce matin. Nous nous prononcerons sur le projet de résolution et les amendements présentés au titre de ce point de l'ordre du jour s cet après-midi, dans cette salle, à 15 heures.

La séance est levée à 13 heures.